



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022

Édito



Le budget est chaque année l'occasion pour notre collectivité de présenter son Rapport Développement Durable. Cette année, le contexte de l'explosion du prix des énergies donne un coup d'accélérateur supplémentaire à notre démarche déjà bien engagée, pour une transition écologique et solidaire. Le rôle de tous et de chacun est une des clés de la réussite de la transformation de nos modes de vie sur notre territoire, et la Ville se doit d'être exemplaire. Forte du constat que le gisement d'économies d'énergies pour le patrimoine de notre collectivité est significatif, la Ville a délibéré en octobre la mise en place d'un plan de sobriété énergétique, visant à diminuer les consommations des bâtiments et équipements sportifs et culturels, et sensibiliser les agents et usagers à la sobriété. La livraison de la 10^{ème} école Bepos (Bâtiment à Energie POSitive) qui a eu lieu en 2002 vient accroître les mesures d'adaptation de la Ville à la crise énergétique, et aux périodes de fortes chaleurs.

En 2022, la ville a été labellisée « Commune économe en eau » par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. Au total, plus de 900 000 € ont été économisés sur l'ensemble du patrimoine bâti, grâce aux détections de fuites précoces.

Avec un volume annuel d'achats de 146M€ en 2021, la ville dispose en 2022, avec la mise en place du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables), d'un puissant levier d'accélération de la transition écologique et solidaire, et de renforcement de la politique d'achats responsables.

La transition solidaire c'est aussi la poursuite du plan de lutte contre la pauvreté avec 32 actions et un budget total 2022 de 1 368 041€. La Ville s'engage aussi dans la lutte contre la précarité alimentaire. Une Cité de l'Alimentation, adossée au Marché d'Intérêt National ouvrira ses portes en 2026. La transition écologique et sociale permet de nouveaux champs d'expérimentation dans de nombreux domaines. En agriculture urbaine avec quartiers fertiles, la Ville entreprend un nouveau partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, qui pourrait préfigurer d'autres projets-pilotes à l'échelle du Territoire.

En octobre 2022, l'Agence régionale de Santé Occitanie et la Ville de Montpellier ont signé le contrat local de santé pour s'adapter aux spécificités de notre territoire. La crise sanitaire aura finalement initié bien des évolutions de pratiques au quotidien.

Alors que nous votons le budget 2023, de nombreux projets et de nouvelles coopérations vont d'ores et déjà se concrétiser l'année à venir, dans le sens d'une ville plus solidaire et rassemblée autour de l'écologie. Avec l'engagement de la Ville pour accompagner l'émergence d'une « Ville à hauteur des enfants », nous apprenons tous un peu plus chaque jour, à emprunter de « nouvelles rues des écoliers ».

Nous avons une feuille de route, le travail pour la transition écologique et solidaire de notre Ville étant un engagement de tous les jours, nous la poursuivons, par nos apprentissages et prises en compte des évolutions climatiques (été 2022 records de chaleurs).

Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole

Sommaire

Édito	2
Sommaire	3
Introduction méthodologique	7
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE.....	9
<i>1 – UNE VILLE QUI S'ADAPTE ET AGIT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	<i>10</i>
Reconstruire la ville sur elle-même.....	10
Réduire les impacts de l'éclairage public	11
Lutter contre la précarité énergétique.....	11
Agir en faveur de la qualité de l'air, de la ville apaisée et des mobilités actives	12
<i>2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE</i>	<i>13</i>
Le patrimoine bâti de la collectivité, levier de la politique énergie climat	13
Le photovoltaïque à la ville de Montpellier.....	14
Green IT et économies d'énergie	15
Verdissement du parc automobile.....	15
Plan de mobilité de la Ville.....	16
<i>3 - INDICATEURS</i>	<i>16</i>
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT	17
<i>QUARTIERS FERTILES</i>	<i>19</i>
<i>1 – CONSTRUIRE LA VILLE PARC.....</i>	<i>20</i>
L'ouverture et l'aménagement des parcs	20
Jardins familiaux.....	20
Désimperméabilisation des cours d'école.....	20
Poursuite du partenariat avec le monde de la recherche	21
Poursuite du « bon de végétalisation ».....	21
Obtention de la 3ème fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.....	21
<i>2 – LA VILLE NATURE S'ADAPTE POUR DURER.....</i>	<i>22</i>
Défendre la place des arbres en ville	22
<i>3 – LA VILLE ÉDUQUE, PRÉSERVE ET RESTAURE LES ESPACES NATURELS DU ZOO.....</i>	<i>22</i>

Un lieu d'éducation et de pédagogie	22
Un pont avec la recherche et le suivi des populations animales et leur conservation	23
4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	24
Label « Commune économe en eau »	24
Une gestion plus éco-responsable en interne	24
5 - INDICATEURS	24
LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	25
<i>INAUGURATION DE LA PREMIERE AIRE DE JEU INCLUSIVE</i>	26
1. BÂTIR UNE VILLE PLUS PROCHE ET SOLIDAIRE	27
La lutte contre la pauvreté	27
La lutte contre la précarité alimentaire	28
La lutte contre l'exclusion, la discrimination	29
La lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes	31
La lutte pour l'accès aux soins et à l'hygiène	31
Le soutien à l'accès aux logements et le renouvellement urbain	32
2 – UNE CULTURE PARTAGÉE DU RISQUE	34
La création d'une mission sécurité civile	34
Obtention du label Résilience France Collectivités ©	34
Intensification de l'information et de la communication préventive en direction des Montpelliérains	35
Poursuite de la diffusion du « guide pratique des risques majeurs » et de son animation	35
Révision et modernisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	36
Une approche globale de gestion des crises	36
Animation, formation et pérennisation de l'organisation	37
Déploiement de la Réserve Citoyenne	37
3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	38
Démarche interne en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité femmes-hommes	38
Dispositif de signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel	38
Politique Handicap au travail	39
4 - INDICATEURS	40
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	41
<i>ÉLABORATION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)</i>	42
1 - LA VILLE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ	43
Organisation des 1ères assises du territoire	43

Critères éco-responsables aux hivernales	43
Soutien à la monnaie locale La Graine	44
Engagement en faveur de l’insertion des jeunes	44
Territoire zéro chômeur	44
2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE	45
Engagement dans une stratégie de numérique responsable et la sobriété numérique	45
L’exemplarité de la collectivité dans les achats durables.....	46
Le choix d’un établissement de crédit responsable et éthique.....	46
Une exigence d’éthique en faveur de la paix en Europe	46
3 - INDICATEURS	46
L’ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	47
<i>SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....</i>	<i>48</i>
1 – VERS UNE VILLE A HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS	49
Redonner la priorité aux écoles et aux enfants.....	49
L’accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous	52
Une ville active en faveur de la santé.....	53
Garantir à chacune et chacun une ville qui les protège	54
2 – CULTURE, SPORT, LOISIRS : PERMETTRE L’ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN.....	54
Projet de création d'un centre d'initiation à l'art pour la petite enfance	54
Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'Académie, pour l’intervention d’éducatrices et éducateurs sportif.ive.s territoriaux	54
Ouverture d’une 24 ^{ème} maison pour tous.....	54
Favoriser l’accessibilité universelle de la culture et du sport.....	55
Le soutien à l’investissement des clubs sportifs.....	55
Exposition et quizz sur l’Olympisme.....	55
Renouveau des terrains de football.....	55
3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	55
Prévention des risques	55
Sensibilisation des agent.e.s à la prévention santé.....	56
Prévention de la désinsertion professionnelle	56
4- INDICATEURS	56
LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES 5 ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
1 – LE PILOTAGE, LA TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PARTICIPATION DES ACTRICES ET ACTEURS	58
La participation de toutes les actrices et les acteurs	58
Le développement du travail en transversalité et sur les enjeux de développement durable	59

<i>2 – L'ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE</i>	60
L'engagement de la Ville et de la Métropole de Montpellier dans la démarche Climat Air Energie pour évaluer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques.....	60
Une nouvelle organisation interne pour une meilleure efficacité du projet politique	60
Le travail d'évaluation des politiques publiques de la collectivité	61
QualiVille, une démarche d'évaluation, d'amélioration et de qualité	61

Introduction méthodologique

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la Ville au regard des objectifs du développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont :¹

- **La lutte contre le changement climatique ;**
- **La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
- **La transition vers une économie circulaire ;**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains.**

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Ville a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la Collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettre une meilleure efficacité de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les éléments de méthode, inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs et actrices ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

- la présentation des objectifs, des actions et des perspectives poursuivis par la Ville dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2022, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011 ;
- un encadré intitulé « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Ville en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011) ;
- quelques indicateurs clés renseignés sur l'année 2021 ou 2022 en fonction, avec mention de l'unité de mesure.

Cette édition 2022 indique les objectifs du développement durable (ODD) auxquels les actions contribuent.

¹ Ces finalités sont présentées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement. La LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a modifié cet intitulé de deux finalités : la finalité 2 s'est vue adjoindre la partie « ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent », la finalité 5 anciennement intitulée « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », devient désormais « Transition vers une économie circulaire ».

CHAPITRE 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE



Contribution aux ODD : Par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions de sobriété énergétique, l'action contribue directement à l'objectif de lutte contre le changement climatique, en réduisant l'émission de gaz à effet de serre liée aux énergies fossiles notamment. De plus, en développant les énergies renouvelables et l'autoconsommation, l'action contribue également à l'objectif 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable (autoconsommation).



©CH.Ruiz/Montpellier3m - Source Montpellier Méditerranée Métropole
Eclairage Public – Passage aux Leds

En plus d'être un enjeu environnemental et social extrême, la consommation d'énergie est désormais un enjeu économique clé avec l'explosion de son coût en 2022 : +175 % sur l'électricité ou encore +250 % sur le gaz. Pour 2023, cela engendre un surcoût prévu de plus de 6 millions d'euros à l'échelle de la Ville.

Montpellier s'est dès lors engagée à renforcer ses actions d'économie d'énergie à travers un plan de sobriété de court et long terme.

Ainsi, outre les actions déjà existantes, qui font de Montpellier une des villes les plus économes de France (enquête quinquennale de l'ADEME sur les dépenses d'énergie des collectivités), le plan vise à accélérer et amplifier les mesures de sobriété :

- une évolution des consignes en matière de température dans les bâtiments lors des saisons de chauffe et de rafraîchissement et surtout, la mise en place d'une référente sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau dédiée à l'accompagnement en continu des agent.e.s ;

- durant les vacances scolaires, certains centres de loisirs (ALSH) seront regroupés sur quelques groupes scolaires afin d'arrêter le chauffage sur plusieurs sites. En parallèle ces bâtiments vont faire l'objet de multiples travaux afin d'améliorer le confort d'hiver et d'été, avec une stratégie de long terme d'adaptation du patrimoine au changement climatique ;
- un « plan fraîcheur » est en préparation pour déployer systématiquement des solutions passives de rafraîchissement des locaux avec une augmentation en 2023 du budget consacré à la rénovation thermique des écoles de près de 150 % ;
- un référent énergie sera désigné dans chaque établissement pour diffuser cette sensibilisation et faire remonter d'éventuels problèmes aux services techniques ;
- les projets Ecominots (projet mobilisant l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices de l'école sur les économies d'énergie et d'eau) seront développés et amplifiés dans les écoles volontaires ;
- l'abaissement à 50 % d'intensité de l'éclairage public et l'expérimentation d'extinction seront poursuivis ;
- toute structure bénéficiant d'une subvention de la part de la Ville, de plus de 100 000 €, devra se doter d'un plan de sobriété ;
- de manière générale toutes les opérations immobilières réalisées sur le territoire de Montpellier devront afficher une ambition énergétique forte et tendre vers la neutralité carbone.

Ce plan de sobriété s'inscrit également dans une stratégie structurelle de transformation énergétique de la collectivité. Par exemple, la Ville dispose d'une programmation pluriannuelle d'investissement dédiée à la rénovation de son patrimoine sur le volet génie climatique : 1,6 M€ par an permettant de remplacer les chaudières ou des systèmes de chauffage pour économiser environ 20 à 25 % de consommation d'énergie. La Ville a également élaboré une stratégie d'évolution de sa flotte de véhicules qui a pour objectif la transition et le mix énergétique du parc, sa rationalisation, ainsi que le report modal, tout en répondant aux besoins des services. Cette ambition s'est traduite par l'adoption d'un plan pluriannuel de près de 6,2 M€ de 2020 à 2025, avec un phasage des achats en lien avec le calendrier de la zone à faibles émissions.

Enfin, une enveloppe de 1,7 M€ par an est consacrée au développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal, avec notamment les rénovations de toitures des écoles de Mas Drevon et la pose d'ombrières à Grammont. Une quinzaine de sites ont ainsi déjà été identifiés pour lesquels les études de faisabilité seront anticipées, afin d'évaluer les conditions technico-économiques de réalisation d'installations en toiture ou en ombrières de parking

1 – UNE VILLE QUI S'ADAPTE ET AGIT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Reconstruire la ville sur elle-même

✓ **Rénovation de la Comédie et de l'Esplanade**

Le secteur Comédie, Esplanade, Triangle constitue l'un des plus grands secteurs piétonniers de France (8 ha au total). Il comprend de nombreux équipements tels que le musée Fabre, le Corum, l'office de tourisme, le cinéma Gaumont, le Pavillon Populaire, le Polygone, l'espace Dominique Bagouet, le lycée Joffre... Il est à l'articulation de plusieurs territoires d'enjeux majeurs, avec des espaces créés au fil du temps, qu'il s'agit de mettre en cohérence aujourd'hui les uns avec les autres.

C'est ainsi que 2022 a été l'année du lancement du projet de rénovation, avec pour ambition de donner à la Place de la Comédie, et l'Esplanade une dimension métropolitaine, d'améliorer l'articulation entre centre historique et faubourgs (Arceaux, Antigone, Beaux-Arts et Gare/Gambetta) et de redynamiser le cœur de ville.

Cette grande rénovation poursuit plusieurs objectifs :

- Climatique : minérale, la place de la Comédie contribue aux îlots de chaleur urbains lors des canicules que nous avons connues. Sa végétalisation vise à réduire fortement les pics de chaleur et à faire baisser la température ;
- Cadre de vie : plus de 100 000 personnes passent chaque jour par la Comédie, alors qu'elle n'a plus connu de grands travaux depuis les années 80, que les revêtements sont dégradés et disparates et que le mobilier urbain nécessite d'être rénové ;
- Espace de rencontre : permettre de constituer un véritable lieu à vivre, où passer un moment ;
- Candidature UNESCO : Montpellier ambitionne de candidater au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui nécessite la préservation et l'embellissement du patrimoine ;
- Centralité piétonne : au-delà de la place, c'est tout le secteur Esplanade, Triangle, boulevard Sarrail, Victor Hugo... qui est concerné par l'embellissement et l'élargissement de l'espace piétonnier.

Le projet vise donc à valoriser un poumon vert en cœur de ville, avec la création de 3 400 m² d'espaces végétalisés sur l'Esplanade avec la création d'allées jardin de part et d'autre de l'allée centrale, et une stratégie végétale favorisant la biodiversité, la fraîcheur, la désimperméabilisation des sols et la continuité de la trame paysagère sous les platanes. L'éclairage sera aussi repensé et adaptatif pour limiter la pollution lumineuse, tout en permettant la mise en lumière du patrimoine.

Les travaux vont s'étaler jusqu'à mi-2025.

Réduire les impacts de l'éclairage public

La Ville de Montpellier poursuit ses efforts de modernisation de son parc d'éclairage public avec le double objectif de baisser les consommations énergétiques et de lutter contre la pollution lumineuse. A ce titre, en 2022, 1872 points lumineux d'ancienne génération ont été remplacés par des luminaires de technologie LED portant ainsi à 59,3 % la part du parc d'éclairage public de la ville en LED. Tous les luminaires remplacés en zone résidentielle sont par ailleurs programmés pour baisser leur intensité de 50 % entre 23 h et 5h du matin.

Par ailleurs, l'expérimentation d'extinction en cœur de nuit de certains grands axes strictement routiers, a été poursuivie en 2022 par l'extinction complète (toute la nuit) de ces portions. Ce sont ainsi 410 points lumineux qui sont concernés sur Montpellier et pour lesquels une dépose du matériel sera envisagée en 2023, si l'expérimentation est concluante.

Lutter contre la précarité énergétique



Inauguration de Mon Appart Eco Malin / ACM Habitat, à Antigone - ©Cécile Marson - 3M

✓ **Journée nationale contre la précarité énergétique**

La Journée nationale contre la précarité énergétique s'est déroulée le 10 novembre 2021, à l'initiative de la Fondation Abbé Pierre. Le CCAS de Montpellier a organisé l'événement au niveau local pour la seconde année consécutive, le mardi 22 novembre 2022, à travers son Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

ACM Habitat a mis à disposition du SLIME le local « Mon Appart' Eco » pour organiser cette journée. Cet appartement témoin permet d'informer et de donner des solutions, afin de réaliser des économies d'énergie.

Des ateliers et des animations ludiques ouverts à tous ont eu lieu aux côtés des partenaires GEFOSAT, EDF, et des Compagnons Bâisseurs.

✓ **Lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers de la politique de la ville**

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville, deux actions permettant de lutter contre la précarité énergétique ont été retenues et soutenues par la Ville.

Tout d'abord la mise en œuvre d'un chantier citoyen de 9 mois dans le quartier des Cévennes et Mosson. Il s'agit d'une part de déployer 6 services civiques encadrés par l'association des Compagnons Bâisseurs Occitanie, afin de sensibiliser les habitant.e.s par des événements, de la communication, de l'information et l'orientation vers les

dispositifs pertinents. De plus, un parcours d'accompagnement de jeunes suivi.es par la mission locale de Montpellier sera créé en lien avec le sujet de la maîtrise de l'énergie.

Sur le quartier de la Mosson, une autre action vise la mise en place d'un Espace Ressource Habitat, un lieu pédagogique ouvert aux habitant.es du quartier, regroupant :

- Un espace de mise en situation sur la maîtrise de l'énergie, la sécurité des personnes et des biens concernant les dangers potentiels de l'électricité ;
- Des ateliers pédagogiques portant sur un sujet spécifique en lien avec l'habitat ;
- Une outil-thèque mettant à disposition des habitant.es des outils en prêt, après formation, leur permettant de réaliser des travaux dans leurs logements ;
- Un espace informatique avec une connexion Internet afin d'accompagner les habitant.es à la création de leur espace numérique Linky et à maîtriser leur consommation d'électricité.

Agir en faveur de la qualité de l'air, de la ville apaisée et des mobilités actives



Semaine de la mobilité et de la prévention - Salle Gisèle Halimi - ©Cécile Marson/3M

✓ **Les dimanches de respiration**

Depuis 2021, la Ville a souhaité organiser régulièrement « Les dimanches de respiration » dans un quartier différent. Pour les piétons, les cyclistes, les fans de rollers, en famille ou entre ami.es, c'est une excellente occasion de profiter d'un quartier sans voiture en toute liberté, et de (re)découvrir au gré des animations culturelles, sportives, musicales et gustatives, un quartier de la ville tel qu'on ne l'imaginait pas. En 2022, 3 éditions ont eu lieu : quai du Pirée/berges du Lez, Boutonnet/Beaux-Arts, et enfin sur l'avenue Clémenceau, qui s'est déroulée sur deux journées entières avec des animations et ateliers en lien avec l'arrivée du tram L5.

✓ **Modification du zonage du stationnement réglementé et des tarifs**

Le stationnement sur voirie constitue un levier essentiel de la politique de mobilité et d'aménagement urbain. Il permet de favoriser un partage équilibré de l'espace public, afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité des centres urbains, et d'accompagner leur développement économique. Le stationnement s'inscrit également dans une démarche de développement durable, d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air. En outre, il contribue à orienter le choix des usagers et usagers vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, et permet d'améliorer l'accessibilité au centre-ville par un report du stationnement de longue durée dans les parcs de stationnement en ouvrage.

De plus, la mise en œuvre progressive de la gratuité des transports en commun, et le retour d'expérience, confortent la nécessité de nouvelles évolutions en matière de zonage et de tarification. C'est pourquoi la Ville a acté la mise en place d'un secteur de stationnement payant de très courte durée « rouge » pour 30 minutes gratuites, un stationnement payant « jaune » de courte durée limitée à 5h, un « orange » à 7 h et un « vert » à 10 h.

La tarification forfaitaire est modifiée avec notamment le maintien d'un tarif résident attractif et l'intégration d'un abonnement pour un 2^e véhicule par foyer. En complément, des tarifs spécifiques sont créés pour certaines catégories de résident.e.s (senior.e.s sous conditions de ressources, demandeurs et demandeuses d'emploi, demandeurs et demandeuses d'asile, mutilé.e.s de guerre). Des forfaits sont proposés pour certaines catégories de professionnel.le.s,

comme les activités d'entretien, de réparation de véhicules légers, les loueurs de véhicules. Un forfait est aussi mis en place pour les salarié.e.s et professionnel.le.s travaillant sur la Ville de Montpellier.

2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le patrimoine bâti de la collectivité, levier de la politique énergie climat

Depuis 2020, une délégation au patrimoine municipal et à la sobriété énergétique a été créée à la ville, mettant en avant l'importance de la sobriété et donc des économies d'énergie et de ressources dans la collectivité.

Cette politique se traduit par plusieurs leviers :

- un monitoring accru des consommations pour détecter les anomalies ;
- une politique de sobriété dès la construction ou lors des rénovations ;
- la production et la consommation d'énergies renouvelables.

Cette politique demande à être accélérée avec l'explosion des prix de l'énergie. La délibération du mardi 11 octobre 2022 sur le plan de sobriété et accélération de la transition énergétique du patrimoine communal, en précise les actions.

✓ **Le suivi des consommations et des anomalies**

Le service Energie de la ville de Montpellier entretient en régie municipale la totalité des chaufferies des bâtiments communaux, mais aussi par convention les équipements de chauffage du CCAS et la majorité de ceux de la Métropole (300 installations au total). La maîtrise des dépenses de chauffage est assurée par les bons réglages des installations (niveau de température, intermittence la nuit, les jours de congés, ne chauffer que les locaux occupés), et la qualité du service public est maintenue par des délais d'intervention très courts, et une astreinte 24h/24 et 365 jours par an. La gestion technique centralisée (GTC) : 190 chaufferies, les plus importantes, sont équipées d'un système de télégestion permettant d'alerter en temps réel les pannes éventuelles, mais aussi de prendre la main à distance pour ajuster les calendriers de fonctionnement, corriger certaines anomalies, notamment surveiller les éventuelles fuites d'eau.

En 2022, un **économiste de flux** est venu renforcer l'équipe. Son poste est intégralement financé par les économies d'énergie qu'il génère.

✓ **Une politique de sobriété dès la construction ou lors des rénovations**

La Ville dispose d'un programme énergie visant à intégrer, dès la conception des bâtiments, ou lors des rénovations, la sobriété énergétique.

Ce programme se fixe, entre autres, les objectifs suivants :

- Aller autant que possible au-delà de la réglementation pour l'isolation thermique ;
- Interdire le chauffage électrique au profit du chauffage par gaz naturel, biomasse ou réseau de chauffage urbain ;
- Réguler le chauffage, pièce par pièce, et le coupler à la télégestion ;
- Prendre en compte le confort d'été avec des solutions comme la protection solaire des vitrages (casquettes, brises soleil, stores extérieurs...), les ventilations naturelles et les ventilateurs plafonniers ou la limitation des climatisations à des cas exceptionnels (protection des œuvres d'art par exemple, apports intérieurs énergétiques élevés...). Ces solutions sont en lien direct avec le « plan fraîcheur » notamment programmé pour les établissements scolaires ou de la petite enfance ;
- Privilégier l'éclairage naturel, en limitant les parois vitrées à 1/6 de la façade environ, des sources lumineuses à haut rendement, des détecteurs de présence et de luminosité...

✓ **Construction d'écoles BEPOS (Bâtiment à énergie positive)**

Après livraison d'une 10^e école BEPOS en 2022, avec le groupe scolaire Lucie AUBRAC / Samuel PATY (GS La Restanque), l'extension de l'école Jeanne MOREAU est prévue pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Sur ces écoles, un travail particulier est notamment mené sur le confort d'été, à l'exemple de la mise en place d'une ventilation traversante nocturne pour décharger la chaleur sur l'école J. Miró. Certaines de ces écoles sont également équipées d'une chaufferie bois, comme le GS AUBRAC / PATY.

✓ **Rénovation de chaufferies**

Depuis 2020, la Ville de Montpellier a acté la rénovation de plusieurs chaufferies avec passage au bois énergie, dans le cadre du contrat territorial d'objectifs de développement des énergies renouvelables thermiques baptisé

« HERable », signé par Hérault Énergies, le département de l'Hérault et l'ADEME en 2016. Hérault Energies, dans le cadre de ses compétences, assure pour le compte de la Ville de Montpellier, la maîtrise d'ouvrage déléguée de la réalisation des opérations.

Les chaufferies concernées sont celles des groupes scolaires Bernhardt-Pascal, Duruy-Combes et d'Aubigné-Dr Calmette en 2020 et 2021, Franck-Dickens en 2023.

En 2022, la Ville a également sollicité Hérault Énergies pour la rénovation de la chaufferie gaz du Centre Technique Municipal Garosud, avec passage au bois granulés.

Le photovoltaïque à la ville de Montpellier

La Ville s'engage fortement dans la production d'énergies renouvelables sur son patrimoine, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures ou d'ombrières sur des parkings. La Ville dispose aujourd'hui de 13 centrales photovoltaïques à l'échelle des bâtiments publics.

Afin de développer ces projets sur des bâtiments existants, et des parkings, des études systématiques sont prévues pour identifier les potentiels de production en autoconsommation.

En 2022/2023, plusieurs projets en autoconsommation collective sont prévus, avec notamment :

- Le groupe scolaire L. AUBRAC / S. PATY : 78kWc
 - o Surplus de production réinjecté sur le réseau ENEDIS et en déduction des sites suivants :
 - Crèche T. SENTIS
 - Hôtel de Ville
 - Mairie annexe Tastavin
 - Cuisine centrale
- L'école B. ALBRECHT (groupe scolaire Mas Drevon)
- Le bâtiment de la direction Paysage et Biodiversité (Grammont)
- Le groupe scolaire ARMSTRONG / BON
- L'extension du groupe scolaire J. MOREAU

Les projets en « autoconsommation collective » permettent d'auto-consommer une partie de la production et d'injecter sur le réseau le surplus de production pour que ce dernier soit utilisé par d'autres bâtiments de la Ville (de manière à diminuer le coût de la facture énergétique).

Les installations photovoltaïques alimenteront aussi des bornes de recharge pour un pool de véhicules électriques grandissant, en décarbonant partiellement la mobilité de la collectivité.



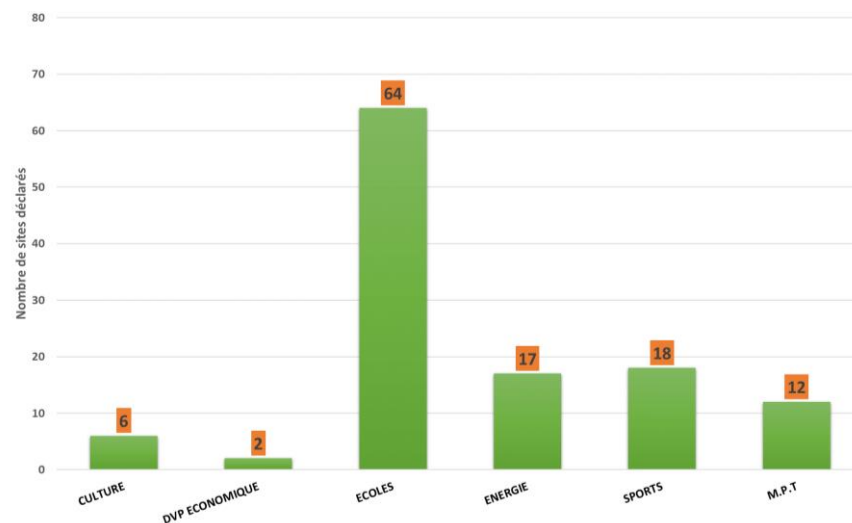
Installation photovoltaïque au GS Aubrac/Paty

Mise en application du Décret Eco Energie Tertiaire

Le « Décret Tertiaire » impose à tous les acteurs privés et publics ayant des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² les réductions de consommations d'énergie suivantes : -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 par rapport à une année de référence. 119 sites ont été identifiés, soit environ 280 000 m² assujettis au décret, pour 25 GWh d'énergie consommés en 2021 sur ce parc assujetti.

La Ville a ainsi programmé des investissements conséquents pour atteindre les objectifs et un poste d'Ingénieur en rénovation énergétique a été créé pour suivre cette mission.

Les bâtiments scolaires sont majoritairement représentés, avec une consommation moyenne pour ces derniers de 82 kWh/m².an, et un objectif absolu de 59 kWh/m².an ; soit une baisse de 30% minimum à l'échelle des groupes scolaires.



Sites identifiés pour le décret tertiaire au 30/11/22

Création d'un poste de « Chargée de Sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau »

En lien avec le Décret éco-énergie tertiaire et la sobriété énergétique, un poste de **chargée de Sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau** a été créé en septembre 2022.

La mission principale sera de rencontrer les différent.e.s usagères et usagers des bâtiments et allier confort et économie d'énergie via une sensibilisation aux éco-gestes.

Les écoles et maisons pour tous sont principalement ciblées. Un réseau de référent.e.s énergie et eau dans les bâtiments sera constitué. L'objectif est de mener des campagnes de sensibilisation de manière à identifier rapidement les dysfonctionnements et d'avoir une bonne efficacité.

Des visuels de communication seront mis en place dans les bâtiments visités de manière à appuyer ces actions, ainsi que la mise à disposition d'un « guide des éco-gestes » ou encore une boîte à idées, pour les agent.e.s et usagères et usagers des bâtiments.

FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, C'EST SIMPLE

J'ADOpte LES BONs GESTES POUR ASSURER LE CONFORT D'HIVER DE TOUS

Je ferme la porte lorsque je rentre en classe pour que la chaleur ne s'échappe pas dans les couloirs.



Pour assurer un renouvellement d'air, j'ouvre les fenêtres 5 à 15 minutes pour éviter les déperditions de chaleur.

Je ne mets rien sur ou contre les radiateurs pour que la chaleur puisse rayonner dans toute la pièce.



Green IT et économies d'énergie

Dans la continuité de son action de réduction des consommations d'énergie, la Ville s'est engagée dans une démarche de « Green IT », c'est-à-dire une démarche de réduction de la consommation d'énergie liée aux équipements informatiques.

En effet, les serveurs et les systèmes de refroidissement des salles de stockage de ces serveurs représentent un poste important de consommation.

Lors d'une première phase, les salles serveurs et réseau de l'Hôtel de Ville, ont donc fait l'objet de travaux de modernisation pour un gain d'énergie important, une réduction des nuisances sonores ainsi qu'une amélioration de la fiabilité de l'installation. Ce nouveau système, déployé fin 2019, est mieux dimensionné aux besoins avec une partie « freecooling » (système de refroidissement par l'air extérieur lorsque sa température est inférieure à la température intérieure, qui ne nécessite donc pas de gaz réfrigérant pour fonctionner, et ne consomme que très peu d'énergie).

Le rendement énergétique est de 33 % à 44 %.

En 2021, une nouvelle phase a consisté à remplacer les onduleurs et à supprimer les transformateurs d'isolement, permettant de passer d'un rendement de 63 % à un rendement de près de 95 %, cela réduit fortement le besoin de climatisation.

Au data center de l'Hôtel de Ville, l'efficacité énergétique est ainsi passée de 30 % avant les premiers travaux à plus de 60 % aujourd'hui.

Verdissement du parc automobile

Dans la continuité de sa politique de verdissement de sa flotte, la Ville continue d'investir dans des véhicules électriques, GNV ou hybrides, en lien également avec les objectifs et obligations de la ZFE (Zone à faible émission). L'ADEME et l'État ont d'ailleurs accordé près de 450 000 € de subventions pour accompagner le verdissement sur 2022 et 2023. Entre 2021 et 2022, le nombre de véhicules électriques de moins de 3,5 tonnes a presque doublé passant de 42 à 74.

La Ville a également acheté 75 nouveaux vélos de service à assistance électrique, portant le total de VAE à 112, en plus des 130 vélos de service « classiques ». Une équipe « cycles » a d'ailleurs été créée pour accompagner la poursuite de l'essor du vélo en interne.

En parallèle, la Ville a également développé des bornes de recharge pour ses véhicules électriques. Sur 2022, ce sont 5 sites qui ont été équipés avec 125 points de charge, dont 82 au centre technique municipal de Garosud.

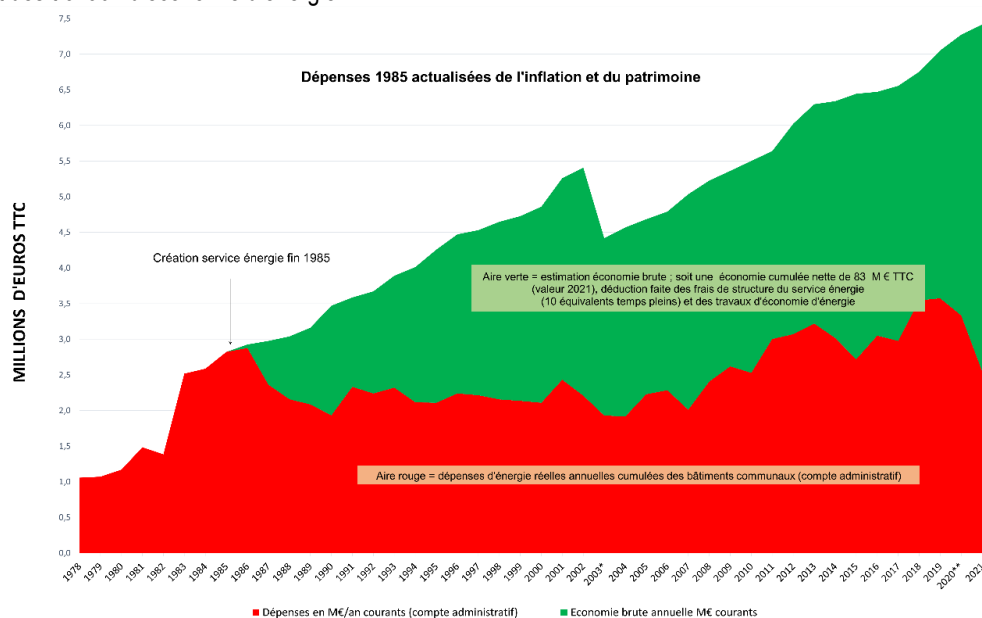
Plan de mobilité de la Ville

Enfin, 788 agent.e.s de la Ville ont une prise en charge de leur abonnement tramway, et 61 agent.e.s un remboursement transport (train/bus) pour leurs déplacements domicile-travail, dans le cadre du plan de mobilité.

3 - INDICATEURS

✓ Évolution et cumul des économies financières générées par les actions d'économie d'énergie

Au total, on estime à 4.5 millions d'€ TTC, l'économie nette annuelle réalisée en 2021 sur la facture énergétique de la Ville, par rapport à ce que seraient ces dépenses si depuis 1985, année de création du service énergie, aucune action n'avait été engagée. L'économie nette cumulée depuis 1985, année de création du service énergie, est estimée à 83 M€ en euros constants de 2021, déduction faite des coûts de structure du service énergie (10 équivalents temps plein) et des travaux d'économie d'énergie.



✓ Consommation des bâtiments de la collectivité (MWh) et part de production d'énergies renouvelables

Année	Réseau de chaleur et de froid		Fioul	Bois	Production photovoltaïque	Ratio énergie renouvelable / électricité
	Électricité	Gaz				
2021	12 567	20 358	28	385	750	5.96%
2020	11 073	24 355	74	114	714	6.45%
2019	13 348	21 192	48	54	621	4.65%

✓ Km de voiries cyclables

222 km, contre 205 en 2021 (hors doubles sens cyclables et voies de bus partagées)

CHAPITRE 2

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT



L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, a été créé au 1^{er} janvier 2020, par la loi n°2021-773 du 24 juillet 2019. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Le bassin montpellierain est le territoire d'implantation d'un des trois sites nationaux de l'OFB, ainsi que d'une antenne de la délégation régionale Occitanie, il comprend également un site de la délégation de façade Méditerranée. L'action de l'OFB est relayée en région par une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), officiellement créée par arrêté préfectoral le 21 septembre 2018.

Fort de l'historique de son action opérationnelle dans le cadre de la préservation de la biodiversité, la Ville de Montpellier est membre du Conseil d'Administration de l'ARB Occitanie. Malgré une pression démographique importante, la Ville de Montpellier a su préserver de nombreux espaces verts et naturels, et vise désormais à développer « la ville parc », servant à la fois au cadre de vie, au développement de la biodiversité mais aussi à l'adaptation et la résilience face aux défis et changements qui nous attendent.



Copyright: h.rubio@montpellier3m.fr -
Source Montpellier Méditerranée Métropole -
Agriparc du Mas Nouguier – Jardins familiaux

QUARTIERS FERTILES



Contribution aux ODD : Par la végétalisation urbaine, l'action participe à l'amélioration du cadre de vie et la résilience urbaine et la création de lien social, au développement du patrimoine naturel, de la biodiversité urbaine... Sa visée d'agriculture urbaine est également un levier d'accès à une alimentation saine, dans un quartier de politique de la ville.

La Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et ACM Habitat, premier bailleur social de la Métropole, se sont coordonnés pour proposer la candidature du programme « Agriculture Urbaine et Préfiguration sur le site d'Aigoual Nord Quartier Mosson » dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Candidature retenue, l'objectif, clairement affirmé, est de proposer un schéma d'agriculture urbaine à l'échelle d'un quartier politique de la ville (QPV) ayant vocation préfiguratrice, dans un premier temps, tout en démontrant, dans un second temps, ses capacités de répliquabilité dans le patrimoine d'ACM Habitat mais aussi sur le territoire de la Métropole.

En profitant de l'ambition locale affirmée de co-construire un programme d'agriculture urbaine, ce laboratoire urbain vient proposer le déploiement d'un programme d'agriculture urbaine aux enjeux multiples :

- Enjeu urbain : inscrire de nouvelles solutions d'agriculture urbaine dans le cadre de projets de renouvellement urbain et de quartier ;
- Enjeu productif et marchand : proposer des productions et valorisations en circuits courts privilégiant le bassin de consommation locale ;
- Enjeu de développement économique, d'innovation et d'emploi : développer de nouvelles activités au sein des quartiers prioritaires et favoriser l'employabilité des habitant.e.s par le développement de compétences autour de ces nouveaux métiers ;
- Enjeu social et sociétal pour renforcer le « mieux-vivre ensemble » et le bien-être des habitant.e.s dans une démarche de co-construction avec les habitant.e.s ;
- Enjeu environnemental : privilégier des modes de production à faible impact correspondant aux objectifs de développement durable définis par l'ONU ;
- Enjeu pédagogique, éducatif : accompagner le changement et l'acculturation des populations à des nouvelles méthodes de production et de consommation en s'adressant notamment au jeune public.

Le projet, géographiquement situé sur le territoire QPV de la Mosson, s'inscrit pleinement dans les objectifs du contrat de ville. Dans la mesure où ce projet s'inscrit dans une approche pédagogique et de découverte de nouveaux métiers, il sera une voie supplémentaire pour contribuer à la réussite éducative et à l'insertion professionnelle, objectifs affirmés du contrat de ville.

1 – CONSTRUIRE LA VILLE PARC

L'ouverture et l'aménagement des parcs

✓ **Parc Christine Boumester**

Dans ce parc situé à la Cité des Arts, 27 nouveaux arbres d'essences différentes ont été plantés pour adapter le patrimoine arboré au changement climatique. Il a également été aménagé avec des équipements tels qu'un théâtre de verdure avec une scène d'expression.

✓ **Parc Suzanne Babut**

Situé à la jonction des quartiers du Boutonnet et des Beaux-Arts, il s'agit d'un parc arboré initialement non utilisé et fermé au public, rattaché à l'internat d'une cité scolaire. Après discussion avec l'État, la Ville a récupéré la gestion de cet espace vert de plus de 5 500 m² pour une durée de 30 ans renouvelable, à titre gratuit. Après une série d'aménagements pour le sécuriser et l'embellir, il a été ouvert au public et constitue un îlot de fraîcheur pour les riverain.ne.s.

✓ **Parc Tastavin**

Ce parc a subi l'abattage d'une partie de ses platanes en raison d'une infection par le chancre coloré. Des arbres d'essences diversifiées et adaptées au changement climatique vont être replantées à la place des platanes abattus. Le parc Tastavin devient ainsi un véritable espace d'expérimentation de la stratégie de diversification du patrimoine arboré face à la crise climatique. La question s'est également posée du devenir des espèces animales qui nichaient dans les cavités de ces arbres. Afin de leur offrir un habitat de remplacement, des nichoirs spécifiques sont installés dans le quartier. Les trois premiers (destinés aux chouettes hulottes) se trouvent place Cardinal-Verdier et dans la cour de la crèche Blanche Neige. Plusieurs autres concernant les chauves-souris ont été placés sur les façades du gymnase Roger Couderc et de la Maison pour tous Albert Camus.

Jardins familiaux

Aux 158 jardins déjà existants viennent s'ajouter 82 nouvelles parcelles-aménagées à l'Agriparc du Mas Nouguier.

Désimperméabilisation des cours d'école



Visite chantier École Galilée – Désimperméabilisation cour école - ©Ludovic Séverac

En 2022, quatre cours d'écoles ont été désimperméabilisées : écoles Galilée, A. Kurosawa, Sun yat sen, J. Zay et le jardin pédagogique de l'école WA. Mozart. Les travaux de terrassement et de plantations ont été accompagnés

d'animations, dans le cadre d'une co-construction du projet avec les enfants, enseignant.e.s et l'ensemble du personnel des écoles.

Cette désimperméabilisation a permis la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales, d'améliorer la lutte contre les îlots de chaleur, mais également de sensibiliser toute la communauté éducative au cycle de l'eau et à la biodiversité.

Poursuite du partenariat avec le monde de la recherche

En 2020, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont signé avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) un protocole d'accord partenarial visant à renforcer la stratégie de la transition écologique.

Ce rapprochement permet aux chercheurs et chercheuses du CEFE d'alimenter des réflexions partagées avec la Métropole et la Ville, de mobiliser les acquis scientifiques les plus récents sur la biodiversité pour élaborer et faire évoluer une stratégie territoriale ambitieuse. Cette collaboration doit en particulier aider à la mobilisation ou à l'acquisition de connaissances sur la question cruciale du lien et des synergies entre biodiversité et changement climatique, avec pour objectif une meilleure réponse à la dynamique territoriale. Cette première année d'échanges et collaborations suite à la signature de la convention de partenariat CEFE – Ville de Montpellier- Montpellier Méditerranée Métropole en 2021 a donné lieu à 5 projets de recherche financés dans le cadre de la convention en 2022 sur les thématiques suivantes :

- Elucider les origines génétiques et environnementales des phénotypes urbains chez la mésange
- Caractérisation de l'environnement de pollinisation et des principaux pollinisateurs dans le gradient rural-urbain
- Contribution à la compréhension de l'invasion par les fourmis du groupe *Tapinoma nigerrimum*
- Une recherche-action participative pour sensibiliser à la biodiversité
- Création de contenus scientifiques vulgarisés pour les enseignant.e.s SVT et médiateurs et médiatrices scientifiques

Des collaborations autour de la connaissance de la biodiversité des sols suite aux opérations de désimperméabilisation, ainsi que sur l'étude de la diversité végétale des prairies des parcs de la Ville de Montpellier ont aussi eu lieu.

Poursuite du « bon de végétalisation »

Le « bon de végétalisation » est un dispositif mis en place par la Ville de Montpellier dans le cadre du programme Montpellier, Ville Nature. Son objectif est d'accompagner le ou la citoyen.ne dans son projet de végétalisation de l'espace public. Il consiste à implanter un espace de culture sur la voie publique ou sur terrain privé (pour l'arbre fruitier). En trois ans d'existence, 2 000 demandes ont été effectuées. Quatre types de bons de végétalisation sont possibles :

- Le microfleurissement,
- Le bac de culture,
- Le pied d'arbre,
- L'arbre fruitier.

Obtention de la 3ème fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.

Ce label récompense l'engagement de la Ville en matière d'amélioration et d'embellissement du cadre de vie des Montpelliérain.e.s. Il prend en compte les critères suivants, qui ont été jugés positifs :

- la présence et la place du végétal dans l'aménagement urbain (nombreux espaces verts bien répartis sur l'ensemble de la Ville)
- la politique de gestion écologique de ces espaces, favorable à l'économie des ressources et à la biodiversité
- la mise en valeur du patrimoine végétal et architectural ainsi que la qualité du paysage urbain et de l'aménagement de l'espace public dans son ensemble
- le dynamisme du territoire, son attractivité et l'implication citoyenne

2 – LA VILLE NATURE S'ADAPTE POUR DURER

Défendre la place des arbres en ville

✓ **Opération 50 000 arbres**

A l'issue de l'hiver 2022-2023 plus de 16000 arbres auront été plantés depuis l'automne 2020. En 2022, plus d'une dizaine des plantations participatives avec les groupes scolaires et les habitants ont été organisées. Par exemple, les plantations d'arbres par les élèves de CE1 de l'école Olympe de Gouges au parc du Rieucoulon dans le quartier Pas du Loup : Arbousier (*Arbutus unedo*), Faux-poivrier (*Schinus Molle*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Sorbus Domestica*), Caroubier (*Ceratonia siliqua*)... Sur ce site, plus de 348 arbres et grands arbustes ont été plantés. En complément, un compteur cartographique des plantations a été créé et peut être consulté sur le site internet de la Ville.

✓ **Comité arbre**

Le Comité, installé en 2021, se retrouve pour des séances de travail mensuelles au cours desquelles sont présentées des projets d'aménagement aux membres du comité arbre (LPO, Ecologistes de l'Euzière, CIRAD). Le comité accompagne et conseille les porteurs de projets en tenant compte des impacts sur les arbres et la biodiversité, en cherchant à les éviter en priorité, sinon à les compenser.

Un comité forêt urbaine est également en charge de l'expérimentation de nouvelles formes végétales en milieu urbain.

✓ **Recherche sur l'adaptation du patrimoine arboré**

La Ville a lancé un projet de recherche en collaboration avec le Labex CeMEB sur le patrimoine arboré et son adaptation aux changements climatiques : diversité génétique des espèces arborées plantées et présentes, potentiel d'adaptation de la canopée urbaine aux changements climatiques.

✓ **Partenariat Ville UVED pour un MOOC sur l'arbre**

Ce MOOC (module de formation en ligne) destiné à un large public, est placé sous la responsabilité scientifique de Francis Hallé, botaniste et biologiste, ancien professeur de botanique à l'Université de Montpellier, spécialiste reconnu dans le monde entier de l'écologie des forêts tropicales et de l'architecture de leurs arbres. Ce cours en ligne fait intervenir des scientifiques issus de différents établissements d'enseignement et d'organismes de recherche (MHN, INRAE, IRD, CNRS, CIRAD...), tous reconnus dans leurs domaines respectifs. La ville de Montpellier a participé au financement à hauteur de 10 000 €

3 – LA VILLE ÉDUQUE, PRÉSERVE ET RESTAURE LES ESPACES NATURELS DU ZOO

Un lieu d'éducation et de pédagogie

✓ **Inauguration de la nouvelle salle pédagogique Jeanne Villepreux-Power**

La Ville a transformé l'ancienne boutique située à l'entrée du parc en une salle pédagogique. Elle a pour objectifs de raconter l'histoire du parc, mettre en avant son patrimoine riche souvent méconnu et présenter les missions d'un parc zoologique moderne.

Pensé pour des usages polyvalents, ce lieu d'animations pédagogiques et de conférences présente également une exposition via un dispositif de modules mobiles thématiques.

Son nom (Jeanne Villepreux-Power) rend hommage à cette naturaliste française du début du XIXème siècle, première femme à intégrer l'académie des sciences de Catane en Sicile et correspondante de la Zoological Society of London ainsi que de seize autres sociétés savantes. Elle est considérée comme la précurseuse de l'aquariologie.

✓ **Animations et expositions**

Plusieurs expositions ont été organisées :

- Exposition photographique sur le patrimoine régional (Camargue)
- Exposition photographique de sensibilisation à l'herpétologie
- Réalisation et inauguration de l'exposition Patrimoine naturel et historique du site et missions d'un zoo

- Exposition photographique sur la conservation des milieux arides et semi-arides en Europe

De plus, le catalogue d'animations et d'ateliers et de visites guidées vers les publics scolaires, centres de loisirs et grand public a été enrichi : de nouveaux « outils en autonomie » sont disponibles en téléchargement pour une utilisation à domicile, en classe ou sur site ainsi que de nouvelles animations sur site. Une visite guidée virtuelle via casque 360 a aussi été mise en place (enclos du Parc et animaux dans leurs milieux d'origine).

Les animateurs et animatrices nature et enseignant.e.s ont également bénéficié d'une journée de formation dédiée.

✓ **Fête de la nature et fête de la science**

Le parc du Lunaret a coordonné et organisé des animations pour la Fête de la Nature et la Fête de la Science.

Les animations qui se sont déroulées au Parc mêlaient ateliers scientifiques, sportifs, artistiques, culturels ainsi que des visites guidées notamment, en plus de l'accès à diverses expositions.

Près d'une 20aine de partenaires se sont également mobilisés pour la Fête de la Science, où plus de 25 ateliers différents étaient proposés pour tous les publics, autour de la question du climat.

✓ **Participation au programme « La vie cachée des sols » en réalité augmentée**

La Ville de Montpellier, le Parc, le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) se sont associés autour d'un projet « La vie cachée des sols : parcours augmenté » afin de développer une médiation en réalité augmentée sur la faune du sol qui sera installée au Parc. Ce programme s'appuie sur le savoir-faire du studio Les Fées Spéciales, spécialiste de la médiation en réalité augmentée.

✓ **Mise à jour des collections**

Un important travail de mise à jour des collections naturalistes et pédagogiques a été réalisé : recollement, mise aux normes réglementaires...

Un pont avec la recherche et le suivi des populations animales et leur conservation

✓ **Sciences participatives**

Le zoo propose deux projets de sciences participatives :

- Opération Escargots
- Opération Papillons

Il s'agit dans les deux cas de chercher et d'identifier les différentes espèces en présence (au parc ou tout autre endroit qui s'y prête) à l'aide d'un livret et protocole dédiés.

Un projet participatif est également en cours sur la protection et la biodiversité des sols, par un partenariat avec le Master VMP (valorisation et médiation des patrimoines).

✓ **Reconduction des partenariats de conservation d'espèces animales menacées d'extinction**

Avec les partenariats suivants : Le refuge des tortues, Vulture conservation foundation, Cheetah Conservation Fund, Association Européenne pour l'Etude et la Conservation des Lémuriens, Helpsimus, Sahara Conservation Fund, Save the Rhino International, Namibia Nature Foundation, CIKANANGA Conservation Breeding Center, Marwell Wildlife, Mabula ground Hornbill Project.

De plus, le Parc participe à la collaboration entre l'Université de Science et Technologie de Kwame Nkrumah, le Parc National de Mole et la section Faune Sauvage de la Commission des Forêts au Ghana pour la conservation du bucorve d'Abyssinie, et notamment la prospection de l'état de ses populations sauvages au Ghana.

✓ **Surveillance des zoonoses**

Le Parc collabore avec différents instituts de recherche sur la surveillance des zoonoses et des maladies vectorielles (re)émergentes en milieu urbain : flavivirus, Leptospira et hantavirus, coronavirus, poxvirus, leptospires, yersinia, bartonelle, mycoplasmes, brucella, borrelia, piroplasma, hépatite E, etc.

Il réalise également un suivi des arbovirus moustiques avec le CIRAD.

✓ **Étude faune flore du parc et protection**

Le Parc mène une étude sur la faune et la flore présente sur son site.

Il accueille également des ruches du CIRAD dans son rucher, avec un travail de recherche associé, et collabore avec le CEFE sur un projet de suivi des mésanges (installation de nichoirs, suivi de population, etc.)

Enfin, plusieurs enclos et bâtiments ont été détruits pour rendre les espaces à la nature (lémurie, serre tropicale, enclos loups...).

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Label « Commune économe en eau »

Afin de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé un label « Commune économe en eau » le 19 mars 2021. La ville de Montpellier a souhaité s'engager dans cette démarche, afin de continuer à réduire ses consommations d'eau sur l'ensemble du patrimoine bâti mais aussi ses espaces-verts, et de valoriser les actions mises en place.

Le Label repose sur 3 grands principes d'actions visant à gérer durablement la ressource :

Etudier, Equiper, Sensibiliser

En signant la charte associée au label, la ville de Montpellier s'engage de manière volontaire à mettre en œuvre des actions relevant de chacun des grands principes.

Sur les actions réalisées en 2021, la Ville de Montpellier a été labélisée « Commune économe en eau » 2022.

Le principales actions 2021 réalisées :

- Rénovation / création de canalisations d'eau : (Théâtre J. Vilar, Ecole J. Cocteau, GS Aiguerelles, Complexe Sportif A. Batteux)
- Mise en place de la télégestion des compteurs d'eau (permet de détecter au plus tôt les consommations anormales des bâtiments et ainsi de réparer les fuites dans les meilleurs délais). 200 compteurs ont été équipés au 31/12/2021 sur les 340 que compte le parc Ville.



Au total, plus de 900 000 € ont été économisés grâce aux détections de fuites précoces.

Une gestion plus éco-responsable en interne

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement des activités des services :

- collecte des bio-déchets et gestion d'une unité de compostage pilotée par le service Entretien des Locaux
- interventions sur les sites extérieurs uniquement en transport en commun (ASVP, Jardin des Plantes, Maison des Relations Internationales, etc.)
- arrêt de l'utilisation des produits d'entretien nuisant à l'environnement (détergent en dosettes plastiques) et pour le personnel (eau de Javel)
- achat d'un lave-linge haute capacité (17 kg) pour diminuer le nombre de lessives quotidiennes et économiser l'eau.

5 - INDICATEURS

✓ **Consommation eau interne**

2021 : 227 858 m³

2020 : 206 563 m³

2019 : 223 805 m³

2018 : 208 480 m³

CHAPITRE 3

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



INAUGURATION DE LA PREMIERE AIRE DE JEU INCLUSIVE



Contribution aux ODD : l'aire de jeux inclusive permet une activité physique et des loisirs à tous les enfants présentant ou non un handicap.



*©CH.Ruiz/Montpellier3m - Source Montpellier Méditerranée Métropole
Aire de jeu inclusive – Parc René Dumont*

La Ville de Montpellier souhaite rendre toutes les aires de jeux inclusives, accessibles à toutes et tous et pour tous les enfants. C'est ainsi que le 11 juin, la toute première aire (1 500 m² en pente douce) a été inaugurée dans le parc René-Dumont, situé dans la ZAC Nouveau Saint Roch.

8 jeux ont été installés dont plusieurs inclusifs permettant leur utilisation par des enfants en situation de handicap moteur ou sensoriel :

- Carrousel
- Trampoline
- Petit train
- Balançoire

- Fusée-toboggan

Par exemple le trampoline accepte les fauteuils roulants qui sautent avec le rebond des autres enfants. Pour le carrousel (tourniquet), deux enfants dont un en fauteuil peuvent monter en même temps et jouer ensemble.

L'aire de jeux dispose également de 2 panneaux pédagogiques en langue des signes et braille.

D'ici à 2025, une école est prévue avec un accès direct sur le parc.

Pour cette aire, les services de la Ville de Montpellier ont également travaillé en concertation avec le CLCPH (Comité de Liaison et de Coordination des Personnes en situation de Handicap et malades chroniques), qui regroupe 49 associations de personnes en situation de handicap. Les dialogues entre Services et CLCPH portaient sur les choix d'aménagements les plus pertinents et viables, et devaient ainsi veiller à ce que la chaîne de déplacements, les mobiliers et la signalétique puissent faciliter l'accès au plus grand nombre.

En effet, la topographie de l'aire de jeux, les dévers et matériaux des sols peuvent entraîner certaines restrictions dans les choix des modules accessibles.

Plus globalement, un travail de programmation et de conception d'aires de jeux se fait en étroite collaboration avec tous les services de la Ville, avec la rénovation de 4 aires de jeux par an, qui seront alors rendues inclusives.

1. BÂTIR UNE VILLE PLUS PROCHE ET SOLIDAIRE

Les politiques publiques sociales mettent en avant les actions publiques menées, afin de répondre aux besoins des Montpelliérain.e.s les plus fragiles et les plus démunis.e.s. La Ville a la volonté aujourd'hui de mettre en œuvre une véritable politique municipale de cohésion sociale et du vivre ensemble, portée communément avec le CCAS et la Métropole.

La lutte contre la pauvreté

✓ **Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**

En 2020, la Ville de Montpellier, le CCAS et la Métropole de Montpellier ont contractualisé une convention d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, en lien avec la stratégie nationale annoncée comme une priorité nationale en 2018.

Les priorités identifiées, pour 2022, dans le cadre des cinq engagements sont identiques à celles de l'année précédente, à savoir l'accès aux droits et à la santé, la lutte contre la précarité alimentaire, l'inclusion sociale et professionnelle et la veille sociale. Elles se sont traduites par 32 actions :

- Casser la reproduction de la pauvreté en permettant le fonctionnement d'un lieu multi-partenarial pour les familles à la rue (action initialisée en 2020) et le décroisement de l'accueil de jour centre-ville géré par GAMMES – ISSUE (2 actions) ;
- Assurer un meilleur accès à l'hygiène pour les personnes en grande précarité (amplification des actions initiées en 2020) (4 actions) ;
- Étendre les maraudes du Samu social aux communes de la première couronne de Montpellier (poursuite de l'action initialisée en 2021) (1 action) ;
- Poursuivre le soutien d'actions destinées à améliorer et développer la qualité de l'alimentation pour les personnes les plus en précarité (5 actions), dont la consolidation des moyens pour le marché solidaire (saxo), le soutien à l'expérimentation d'une caisse alimentaire commune (territoires à vivre), et au dispositif de la cloche solidaire, la distribution de paniers solidaires et la création des épiceries sociales et solidaires ;
- Soutenir des parcours innovants dans l'emploi pour les publics les plus éloignés (7 actions) ; actions portées par le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale, l'APIJ (Association pour l'insertion par l'économique), l'Institut Méditerranéen d'Étude, d'Ingénierie et de Formation (IMEIF), la maison des chômeurs et l'Ardie... ;
- Développer des dispositifs d'insertion par l'économique (3 actions) : l'aide au démarrage d'associations dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion (EI), le cofinancement de chantiers d'insertion et le cofinancement de postes pour le suivi de la clause sociale et le territoire zéro chômeur ;
- Mobiliser les entreprises au recrutement de personnes (2 projets portés par UCRM (Union Cépière Robert Monnier) et Coraline Mosaïque RH) ;

- Prendre en compte les besoins essentiels des personnes en bidonvilles (4 actions) : soutien aux dispositifs d'urgence et intercalaires, actions urgentes pour la sécurité et l'hygiène sur certains sites, action pour la maîtrise de la langue par les habitant.e.s des bidonvilles, cofinancement du poste de coordination et du poste dédié de travailleuse sociale ;
- Soutenir le développement de l'habitat intercalaire (5 actions) : aide aux associations, gestion et ou location de sites, cofinancement du poste de coordination.

Le budget total de la programmation 2022 s'élève à 1 368 041 €.

La lutte contre la précarité alimentaire

✓ **Construction d'une cité de l'alimentation**

En lien avec le grand chantier de rénovation de la restauration scolaire lancé en 2020 par la Ville, l'objectif est désormais d'inscrire la restauration scolaire dans une politique alimentaire durable, respectueuse de l'environnement et de la santé des enfants, répondant à des objectifs forts liés tant à l'approvisionnement en circuits courts (filiales locales d'agriculture urbaine et/ou péri-urbaine), qu'à la baisse du gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets, à la lutte contre la précarité alimentaire, et à l'éducation des jeunes générations.

Pour ce faire, la Ville a acté la réalisation d'une Cité de l'Alimentation adossée au MIN (Marché d'Intérêt National) contenant :

- Une Unité de Production Alimentaire (UPA) de 16 000 repas (Ville) dont l'objectif est une ouverture en 2026 ;
- Une Base Logistique de Transformation Primaire (BLTP) pour la Ville et la Métropole dont l'objectif est une ouverture en 2026 ;
- Un tiers-lieu (épicerie solidaire, lieu ressource pédagogique...) avec des cours de cuisine, notamment pour les enfants dont l'objectif est une ouverture en 2025 ;
- Un bus pédagogique itinérant, permettant de décentraliser les animations dont l'objectif est une mise en service en 2025 ;
- Un jardin pédagogique, dont l'objectif est une ouverture en 2026 ;
- Des halles alimentaires accessibles aux habitant.e.s du quartier, à programmer ultérieurement.

La Ville a décidé de cofinancer une thèse dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) portant sur deux axes :

1. Comment la pédagogie culinaire centrée sur les pratiques végétariennes proposées en restauration scolaire soutient-elle un discours de prévention des risques d'obésité chez les « digitales natives » ?
2. Comment la pédagogie culinaire centrée sur des pratiques de consommation de proximité soutient-elle un discours de prévention des pathologies associées à l'alimentation des enfants ?

✓ **Extension de la tarification sociale de la restauration scolaire et des temps périscolaires**

Dans la continuité de la tarification sociale de la restauration scolaire définie en 2020 pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA, et de l'extension de ces modalités en 2021 à la fois aux familles confrontées aux problématiques liées au handicap, et aux publics en difficulté, la Ville a souhaité en 2022 faire évoluer sa politique tarifaire pour la restauration scolaire avec un calcul basé sur le quotient familial de la CAF, pour plus d'équité sociale. En effet, le quotient familial mesure les ressources mensuelles qu'il s'agisse des revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple) ou des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées par des tiers) et tient compte de la composition familiale, des situations de monoparentalité ou encore de handicap.

Avec cette mesure, la Ville de Montpellier souhaite revoir ses planchers et plafonds tarifaires dans une logique de solidarité, de meilleure prise en compte des situations familiales et afin de se rapprocher de ce qui se pratique dans d'autres collectivités de strate comparable.

Le prix des repas réservés évoluera de ce fait entre 1,35 € et 6,55 € (sur un montant total pour la collectivité pouvant aller jusqu'à 12 €), sachant que la tarification spécifique de 50 centimes continue de s'appliquer pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA et pour les publics en grande difficulté (SDF, réfugiés, bénéficiaires de l'AME, etc.)

✓ **Expérimentation d'une caisse alimentaire commune**

Dans le cadre du programme national Territoires à VivreS, 26 organisations du territoire montpellierain se sont regroupées pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès à une alimentation durable pour tous.

Il s'agit d'expérimenter de nouvelles formes de solidarités et de coopérations territoriales autour de l'alimentation, qui puissent répondre aux problèmes d'inégalités d'accès à une alimentation de qualité et de santé publique, tout en

contribuant au développement d'un système alimentaire local plus démocratique, écologique, solidaire et inclusif. A la suite d'un travail de réflexion où la Ville de Montpellier a été associée, il a été décidé d'expérimenter la mise en place d'une caisse alimentaire commune inspirée du principe universel de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Cette caisse vise à favoriser l'accès des habitant.e.s à des aliments sains, produits dans des conditions écologiques, et de contribuer au développement de l'agriculture locale et de circuits de distribution durables (en termes de santé, d'environnement, d'égalité d'accès, de juste prix pour les producteurs, etc.).

Les quartiers prioritaires pour lancer l'expérimentation sont la Mosson, Celleneuve, Près d'Arènes, Les Aubes, Croix d'Argent et le centre-ville. Les lieux identifiés en fonction dans le circuit de distribution conventionné sont le Marché paysan des Aubes, le Marché de Celleneuve, l'Esperluette, les groupements d'achats de Vrac & Cocinas, le groupement d'achat de produits frais de la 5e saison, et le supermarché coopératif La Cagette.

La Ville de Montpellier a confirmé son intérêt pour s'impliquer dans l'expérimentation, dans une démarche de co-construction d'un dispositif pérenne d'action publique et dans la perspective de l'alimentation comme « commun », et en octroyant une subvention de 15 000 € à l'association FR CIVAM Occitanie pour abonder la caisse alimentaire commune.

✓ **Développement d'un réseau d'épicerie sociales et solidaires**

La Ville propose aux épicerie sociales et solidaires de se constituer en réseau et d'améliorer leur offre dans l'accueil des personnes victimes de précarité alimentaire dans chaque quartier de la ville. Trois objectifs sont recherchés avec chaque site retenus :

- Développer le réseau de ses partenaires pour l'orientation des bénéficiaires ;
- Améliorer la qualité des produits proposés : produits frais et locaux ;
- Améliorer les conditions d'accueil par des équipements et du mobilier adapté.

5 quartiers bénéficient déjà d'une structure tête de réseau engagée dans cette démarche. Un logo pour identifier ces lieux, partenaires de la Ville, sera installé au niveau de l'accueil des publics. Pour les quartiers Hôpitaux-facultés et Port Marianne (Pompignane) la Ville souhaite continuer à travailler avec les acteurs associatifs pour implanter de nouvelles structures. Ce réseau s'est réuni en lien étroit et opérationnel avec le CEIS, avec comme premier objectif de nourrir et orienter les travaux de l'observatoire municipal de l'aide alimentaire qui devra mettre en perspectives les rendus de l'observatoire départemental à l'échelle des quartiers montpelliérains.

✓ **Favoriser l'intégration des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le réseau des bénévoles**

En partenariat avec le Département de l'Hérault et ATD Quart Monde, membre actif des états généraux de la solidarité, la Ville de Montpellier propose depuis le mois de mai 2022 des temps de formations et d'échanges pour les nouveaux bénévoles de la solidarité alimentaire, et en particulier les bénéficiaires ou anciens bénéficiaires qui souhaitent s'impliquer. Ces formations permettent de travailler la communication, l'accueil bienveillant, la déconstruction des représentations erronées par l'écoute, et la gestion des conflits.

La lutte contre l'exclusion, la discrimination

✓ **Solidarité envers les déplacé.e.s ukrainien.e.s**



Mission d'appui au Centre d'accueil et de regroupement des réfugié.e.s ukrainien.nes par la Ville

Depuis le début de la guerre, le territoire montpelliérain et la ville de Montpellier se sont engagés dans la constitution d'un réseau de solidarité et d'accueil de réfugié.e.s.

La ville a mobilisé toutes les actions possibles pour participer à la construction d'un dispositif d'accueil d'urgence le plus adapté et réactif possible. A compter du 11 mars, en accord avec les services de l'Etat et au regard d'arrivées importantes et de besoins d'hébergement d'urgence, la Ville a activé l'ouverture d'un premier Centre d'Accueil et de Regroupement. D'abord sur le gymnase Gambardella puis sur le Gymnase Olympie pouvant réunir jusqu'à 80 « hébergements de premier niveau » (72 h maximum) ainsi que le « premier accueil » des réfugié.e.s arrivant sur Montpellier. En complément, la ville soutient l'association en charge de la coordination du dispositif et de l'organisation de la plate-forme d'accueil et d'évaluation d'urgence. C'est ainsi que la Ville a attribué près de 50 000 € à la Croix Rouge française qui a géré, depuis le mois d'avril, ces deux dispositifs (premier accueil, mise à l'abri et évaluation médicale d'urgence).

✓ **Accompagnement des réfugié.e.s dans le parcours Unis'Vers Réfugiés**

Le CEIS (centre d'expérimentations et d'innovation sociale), premier tiers-lieu social et numérique de Montpellier, animé par le CCAS, propose aux personnes bénéficiaires de la protection internationale un accompagnement global suivi d'une mise en parcours de professionnalisation grâce à un appui socioprofessionnel individualisé, ciblé et renforcé pour avoir une expérience et faire le lien avec le dispositif « promesse d'embauche » porté par l'association Forum Réfugiés.

✓ **Observatoire des discriminations en lien avec l'Université de Montpellier**

Les engagements de la Ville en matière de lutte contre les discriminations ont permis de mettre en place un groupe de recherche-action sur les discriminations subies sur son territoire en collaboration avec l'Université Paul Valéry Montpellier III (UPVM). Cette dernière a produit une série d'études et de notes de synthèse permettant de pallier le manque de données locales sur les problématiques discriminatoires. Les résultats obtenus démontrent l'existence et la persistance de réelles inégalités, causées par les phénomènes discriminatoires à Montpellier et posent la nécessité de lutter contre ces discriminations. Le projet de création d'un observatoire des discriminations sur le territoire de Montpellier constitue la suite logique de cette première étape de diagnostic et doit permettre :

- Le suivi de l'évolution des discriminations mises en lumière par le groupe de recherche-action ;
- La diffusion transversale des préconisations de lutte contre les discriminations dans les politiques publiques ;
- Le partage des résultats de la recherche : organisation d'un colloque par an sur les discriminations et la lutte contre les discriminations à destination des élu.e.s et des personnels concernés par la mise en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations ;
- La production d'un rapport annuel portant sur l'évolution des discriminations subies dans le champ des thématiques ciblées et sur un tableau de suivi des résultats des politiques publiques de lutte contre les discriminations engagées suite aux préconisations mises en œuvre dans les domaines identifiés.

Pour accompagner la création de l'observatoire et présenter les thématiques explorées par le groupe de recherche-action, la Ville a soutenu l'organisation de deux journées d'étude sur les discriminations à l'attention des élu.e.s, des professionnels institutionnels et associatifs et la communauté universitaire. De plus, le soutien de la Ville à l'observatoire s'est réaffirmé en 2022 avec le prolongement d'un an du contrat de recherche et un soutien financier renouvelé pour 2023.

✓ **Quartier solidaire pour nos aînés**

Le CCAS a lancé une expérimentation en faveur des aîné.e.s, au sein des quartiers Lemasson et Croix d'Argent. Les habitant.e.s et acteurs et actrices du quartier ont été appelé.e.s à se mobiliser en signalant au CCAS les senior.e.s en situation d'isolement ou ayant besoin d'accompagnement. Cette expérimentation vise à créer une mobilisation solidaire et retisser du lien social.

✓ **Réveillon solidaire**

Durant la période des fêtes de fin d'année, les associations qui œuvrent tout le long de l'année pour aider les personnes les plus démunies ont redoublé d'efforts pour proposer des temps de partage et de solidarité festifs ouverts à toutes et tous. Huit initiatives associatives, soutenues par la Ville, ont été déployées entre le 15 et le 31 décembre 2022. À l'occasion du réveillon de Noël, plus de 1 000 personnes ont été accueillies à l'Hôtel de Ville des grâce à la mobilisation des volontaires de l'association AHM, et des volontaires inscrit.e.s auprès de la mairie. Les 1 000 repas étaient cuisinés par les équipes municipales de la cuisine centrale, et complétés de cadeaux et de gourmandises collectés par les associations.

La lutte pour l'égalité femmes hommes et contre les violences sexistes

✓ **Étude d'opportunité pour questionner la création d'une maison des femmes sur son territoire**

A l'heure où de nombreuses collectivités territoriales inscrivent en fil rouge l'égalité de droits entre les femmes et les hommes à l'ordre du jour de leurs politiques publiques, la ville de Montpellier réfléchit au déploiement sur son territoire d'un outil multi partenarial de défense, promotion et valorisation de ces droits. La mission de cette « Maison » (appellation non contractuelle), animée par un ensemble de partenaires institutionnels et associatifs, consisterait à lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, à promouvoir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, avec une vigilance particulière concernant les problématiques rencontrées par les familles monoparentales, et à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

✓ **Éducation à l'égalité auprès des collégien.ne.s**

Après une première édition organisée au Collège Rimbaud en 2021, 250 collégien.ne.s de 4^e du collège des Garrigues, situé dans le quartier des Hauts de Massane, ont pu suivre des sessions de sensibilisation au consentement amoureux en mars 2022.

La sensibilisation alternait des temps d'information, des créations artistiques engagées et des débats avec des professionnel.le.s. Elle a été renouvelée en novembre 2022, toujours en partenariat avec les Maisons pour tous du territoire et la Cité Educative Mossou.

✓ **Poésie masculine : sensibilisation artistique au harcèlement de rue**

Le sentiment d'insécurité dans l'espace public constitue une réalité pour un grand nombre de personnes avec des cas de harcèlement, insultes, pouvant parfois aller jusqu'à l'agression physique. La Ville de Montpellier s'engage contre ces situations inadmissibles.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2022, la Ville de Montpellier a accueilli du 22 novembre au 2 décembre, en 1^{ère} nationale, l'installation artistique interactive « Poésie Masculine », qui dénonce les différentes formes de harcèlement subies par les femmes dans l'espace public. Un village associatif, regroupant les associations locales engagées dans la défense et la promotion des droits des femmes, a enrichi cette présentation.

✓ **Création d'un réseau de zones refuges dans les commerces de la Ville**

Afin de renforcer l'entre-aide et d'accroître les mesures de protection à destination des femmes dans l'espace public, la Ville de Montpellier, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault, a souhaité créer un réseau de zones dites « refuges » afin d'accueillir des femmes en détresse ou en insécurité sur l'espace public. Ainsi, des établissements commerciaux volontaires et d'autres structures institutionnelles, préalablement sensibilisés par les services de la Ville aux questions d'égalité et de violences à l'égard des femmes, pourront accueillir des victimes.

Dès lors, les commerçant.e.s pourront être en capacité d'appréhender leurs besoins, les mettre en sécurité et leur porter une première assistance en attendant l'arrivée des secours. Dans cette perspective, chaque établissement volontaire devra faire connaître son souhait de s'inscrire dans ce dispositif auprès de la CCI en signant le règlement d'engagement.

La participation de ces établissements au dispositif MAGUELONE sera signalée par l'affichage d'un sticker en façade. Des supports de communication, comme le site de la Ville, l'application Destination Hérault et d'autres applications partenaires, permettront aussi de relayer les établissements identifiés en tant que zone refuge.

✓ **Place aux femmes dans l'espace public**

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la Ville de Montpellier a imaginé cette année une programmation riche autour du thème « Place aux femmes dans l'espace public ». L'objectif est de trouver les solutions pour que les femmes s'approprient ou se réapproprient l'espace public, sous toutes ses formes, et tendre ainsi vers une Ville plus solidaire et égalitaire.

Cette thématique, explorée pour la Journée internationale des droits des femmes, permet de réfléchir à leur manque de visibilité dans notre quotidien urbain. Comment faire bouger les limites, les frontières, pour prendre possession de cet espace en dépassant le rôle domestique et privé historiquement attribué aux femmes.

La lutte pour l'accès aux soins et à l'hygiène

✓ **Lancement d'une unité mobile « Ma prévention santé » (M.A.P)**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a montré la nécessité de développer des stratégies de prévention santé mobiles et adaptées à des zones géographiques données (ex : mise-en place de centres de dépistage et de vaccination

en proximité). C'est pourquoi la Ville de Montpellier a lancé un dispositif expérimental de prévention de la santé « hors les murs » pensé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pendant un an, la MA.P a pour mission d'aller à la rencontre de tous les publics, en s'installant sur des sites accessibles à toutes et tous (places de marchés, écoles, en pied d'immeuble...) avec à son bord de nombreux professionnels, associatifs et institutionnels du champ de la santé. Ces derniers pourront, dans un cadre convivial et de confiance, orienter les Montpelliérain.e.s vers les parcours de soins de proximité les plus adaptés, en plus de fournir de l'information, des dépistages gratuits, de l'accompagnement à l'accès aux droits, etc.

À la différence des dispositifs mobiles déjà existants, la MA.P permet un espace de prévention multi-usages et multi-usagères -usagers, modulable en fonction de l'action identifiée en amont.

✓ **Convention cadre de coopération internationale entre la Montpellier et l'hôpital général de Panzi**

Présent à Montpellier dans le cadre du Nouveau Sommet Afrique France, le docteur Denis MUKWEGE s'est vu remettre le titre de Docteur Honoris Causa par l'Université de Montpellier. Surnommé « l'homme qui répare les femmes », il a reçu de nombreuses distinctions pour son engagement contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en République Démocratique du Congo, dont le prix Sakharov en 2014 et le Prix Nobel de la paix en 2018. Il a fondé l'hôpital de Panzi, en 1999, en tant que clinique de soins gynécologiques et obstétriques, et a aidé, avec son équipe, à soigner plus de 50 000 survivantes de violences sexuelles.

Considérant ce contexte et ces premiers échanges, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, l'Hôpital Général Panzi, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, le CHU de Nîmes, la Régie des Eaux de la Région Occitanie, l'Université de Montpellier et la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes ont établi une convention cadre de coopération internationale pour la mise en place d'actions communes afin d'améliorer l'accès aux services essentiels des patients de l'Hôpital Général Panzi ; l'amélioration des conditions de vie des populations du village d'insertion des femmes d'une part, renforcer les liens et les échanges entre les populations, et favoriser une meilleure connaissance de l'action de cet homme et de cette structure hors du commun, d'autre part.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Montpellier attribuera des subventions auprès d'associations du territoire de Montpellier, porteurs de projets à Panzi sur des thématiques culturelles et économiques en lien avec les diasporas. Elle assurera un accompagnement financier et humain pour une logistique d'accueil dans le cadre d'échanges protocolaires et pourra également soutenir la mise en place de conférences sur ces thématiques auprès du grand public.

Le soutien à l'accès aux logements et le renouvellement urbain

✓ **Développement de l'habitat intercalaire**

L'habitat intercalaire est l'une des solutions pouvant être activées pour répondre aux besoins d'une population en grande précarité, ne trouvant ni de solution de logement ni d'hébergement d'urgence, complémentaire aux dispositifs de l'Etat jugés insuffisants.

Cette modalité innovante permet la mise en place avec le propriétaire de conventions d'occupation de locaux vacants par des résident.e.s temporaires pour 3 ans maximum.

Grâce à ce dispositif, le squat LUTTOPIA et le squat Court-Circuit ont pu être restitués et les familles relogées, grâce à un partenariat avec des associations, la SERM mais aussi avec Vinci Immobilier, propriétaire du bâtiment du squat Court-Circuit, qui s'est engagé à rénover le site de relogement des 25 occupant.e.s (mise aux normes, création de douches et WC, réaménagement de chambre, sécurisation électrique, changement du chauffage...)

Fin 2021, la Ville a identifié 8 biens immobiliers pouvant faire l'objet de conventions de mise à disposition dans le cadre de l'habitat intercalaire, permettant en 2022 à 130 personnes d'être relogées en habitat intercalaire, tout en les accompagnant dans leur parcours d'insertion social et professionnel.

Fin 2022, en étroite collaboration avec les associations partenaires, ce sont 20 personnes de plus, occupant le campement de la rue des Aéroliers, qui ont été relogées. Depuis plusieurs années, ce terrain hébergeait des personnes en situation de précarité.

✓ **Création d'un poste de « Coordinateur-trice des actions de résorption des bidonvilles »**

Créé pour accompagner les personnes vivant en bidonvilles vers un habitat digne, et à terme vers le logement pérenne et autonome, ce poste et sa mission s'exercent en lien avec l'ensemble des directions concernées au sein de la Ville et de la Métropole, et avec les acteurs et actrices externes contribuant à ces actions (services de l'Etat, Préfecture, associations, Département...).

Ce poste a contribué à résorber :

- Le village de la Rauze, en complément de ce qui a déjà pu être indiqué :

- Relogement temporaire de personnes issues de bidonvilles avec un accompagnement social renforcé (insertion pro, accès au logement, apprentissage de la langue, suivi de la scolarisation)
 - Travail de lien avec les riverain.e.s : protocole de tranquillité publique et mise en place d'un Comité de liaison
 - Inclusion des habitant.e.s du Village dans des projets sur le quartier : mise en art du Pont de la Rauze
 - Lien permanent avec les services de la Ville et la Métropole : gestion des déchets, gestion du stationnement, accès aux loisirs etc.
 - Financement FEDER (qui a couvert de + de 70 % des travaux de viabilisation /aménagement du terrain)
- Le bidonville « Skate-park de la Mosson », avec relogement de 21 habitant.e.s dans un habitat intercalaire aménagé en lien avec les associations Quatorze, Area, et Avec Toits, dans une propriété de la Ville
 - Le bidonville Mas Saint Pierre, avec relogement de 12 personnes dans un habitat transitoire développé par la Fondation Abbé Pierre en lien avec un bailleur privé, avec les associations Cimade et Avec Toits.

En 2023, les projets portent sur la sécurisation des conditions de vie sur le bidonville de Zénith 1, après avoir procédé au nettoyage approfondi du site fin 2022 : enfouissement des réseaux eau et électricité, redéploiement des raccordements pour éviter les risques de surchauffe électrique et éviter les déperditions d'eau dues à des fuites. Parallèlement, 2023 devrait voir aboutir la démarche de formalisation d'une stratégie de résorption globale co-construite avec l'Etat, en lien avec les acteurs associatifs : mise en place d'une programmation tenant compte des priorités du territoire, développement de nouveaux projets de résorption via habitat intercalaire / transitoire et logement durable, la mobilisation de financements européens.

✓ **Mise en art du village de transition**

La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont souhaité améliorer l'environnement du village de transition par la conduite d'un projet socioculturel réunissant les familles accueillies, ainsi que les riverain.e.s. L'ambition est de « mettre en art » le Pont de la Rauze (situé à proximité) dans le cadre d'ateliers participatifs. Ce projet s'est appuyé notamment sur la conduite d'ateliers d'initiation au « street art » en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

L'intégration bénévole d'un artiste volontaire a été programmée et a permis sa contribution au projet dans le prolongement de son déploiement dans le cadre d'une mesure de Travail d'intérêt général (TIG) accompagné par les Services pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault.

✓ **Soutien systématisé aux projets d'habitat participatif**

L'habitat participatif permet à des groupes de citoyen.n.es de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations, en particulier en matière de vie sociale et de respect de l'environnement. Les valeurs d'entraide, de partage, de mixité sociale, de maîtrise de son cadre de vie, dans une approche engagée sur la durée et non spéculative, inspirent ces initiatives de démocratie participative.

La Ville de Montpellier entend soutenir ces initiatives citoyennes pour diversifier les manières d'habiter la ville, en créant des liens sociaux et de convivialité durables au sein des nouveaux quartiers et des quartiers réinvestis, tout en s'inscrivant résolument dans une démarche environnementale. Au-delà, cette aspiration sociale s'inscrit aussi pleinement dans la politique de l'habitat de la Ville de Montpellier et de sa Métropole : elle permettra d'enrichir l'offre d'habitat sur la commune et de faciliter ainsi les parcours résidentiels des ménages correspondant à leur pouvoir d'achat et leur idéal de vie.

Pour accompagner et amplifier cette dynamique, la Ville a décidé de réserver sur chaque opération d'aménagement d'initiative publique (ZAC) au moins un lot pour l'habitat participatif.

Face aux demandes nombreuses de collectifs d'habitant.e.s et afin de garantir une transparence et une égalité de traitement entre les différents groupes citoyens intéressés, une procédure d'appel à candidatures sera systématiquement mise en place sur la base d'un cahier des charges présentant les caractéristiques et contraintes du lot (surface de plancher, hauteur du bâtiment, préconisations paysagères, etc.). Les candidat.e.s devront démontrer la contribution de leur projet à la vie et l'animation du quartier.

En 2022, c'est dans la ZAC Beausoleil que l'appel à projet est lancé pour identifier le collectif d'habitant.e.s qui sera retenu.

D'autres consultations seront ensuite lancées dans plusieurs autres quartiers aménagés à l'initiative de la Ville.

✓ **Adhésion à l'association "Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de Montpellier Méditerranée Métropole"**

En 2021, la Métropole a approuvé la création de l'association « Organisme de Foncier Solidaire » pour répondre aux besoins de production d'une offre de logement abordable pérenne dans le temps à destination des ménages modestes et de la classe moyenne. Il permet un montage reposant sur la dissociation entre le bâti et le foncier : l'accédant.e à la propriété achète à TVA réduite uniquement son logement et il ou elle loue le terrain sur lequel est construit son logement.

Par ses statuts, toutes les communes de la Métropole qui le souhaitent peuvent adhérer, ce qu'a fait la Ville en désignant un élu titulaire pour la représenter.

✓ **Folies architecturales du XXI^e siècle**

En 2022, après le succès des 1^{ères} Folies architecturales au cours des années 2010 (Arbre Blanc, Folie Divine), la Ville de Montpellier se positionne en acteur de l'impulsion, de la stimulation, et de l'innovation architecturales, en lançant de nouvelles consultations à l'attention des promoteurs, architectes, paysagistes, avec l'objectif de produire le patrimoine contemporain montpelliérain et d'accueillir sur son territoire de nouvelles références architecturales de portée internationale.

Avec l'enjeu de transcender le concept des premières Folies architecturales pour les adapter aux nouvelles exigences environnementales, solidaires et économiques

3 critères principaux de sélection des projets sont retenus :

- Excellence et originalité architecturales
- Programmation en phase avec une société plurielle et inclusive
- Un bâti innovant en matière de résilience urbaine

13 nouvelles Folies sont attendues à Montpellier d'ici 2030.

2 – UNE CULTURE PARTAGÉE DU RISQUE

La création d'une mission sécurité civile

La mission sécurité civile, mutualisée entre la Ville et la Métropole de Montpellier depuis le 1^{er} octobre 2022, est un acteur de « sécurité civile » et de la prévention des risques majeurs à l'échelle du territoire : préparation et gestion de crise, réduction de la vulnérabilité, acculturation et éducation de la population sur les risques majeurs... et auquel s'ajoute notamment l'animation de dispositifs de grands rassemblements, d'astreintes, citoyens et solidaires, le tout en relation continue avec les services de la Ville et Métropole, communes, acteurs publics et privés, partenaires et associations. Pour être plus efficient et répondre à ces (nouvelles) activités, l'équipe et la mission évoluent, avec la création de cellules PREVENTION et OPERATION, ayant toutes pour objectifs de contribuer à rendre notre administration et le territoire plus responsables et résilients. Cette évolution, ici et ailleurs, valorise l'investissement de la collectivité sur ces questions d'aujourd'hui et de demain, et considérant que la méditerranée, « hot spot » du changement climatique, comprendra une intensification des phénomènes naturels exceptionnels (pluie-inondation, canicule, sécheresse, incendie de forêt...). L'année 2023 marquera essentiellement une phase d'installation de la mission à l'échelle métropolitaine et d'ouverture à de nouveaux projets communs en relation avec le schéma de mutualisation, les attentes réglementaires, intercommunales et sociétales.

Obtention du label Résilience France Collectivités ©



Obtention du label Résilience France Collectivités ©, Ville de Montpellier

La Ville de Montpellier a obtenu, en 2022, le label Résilience France Collectivités © avec trois étoiles (sur cinq).

Ce label national permet d'évaluer la préparation des collectivités et couvre plus particulièrement des actions très diverses, parmi les grands piliers de la gestion des risques : la protection, la prévention, l'information et la gestion de crise, ainsi que des politiques publiques et activités reliées aux sécurités autour notamment des risques naturels, technologiques, sanitaires, menaces (cyber-sécurité, attentat), sécurité publique, grand rassemblement et la continuité d'activité.

Ce label est un vecteur de communication vers la population, le dispositif de sauvegarde étant peu visible au quotidien, et porte une reconnaissance du travail, souvent discret, des équipes et une valorisation de l'engagement de la Ville et Métropole de Montpellier. Les contributeurs sont nombreux, à travers notamment les pôles des Sécurités et Tranquillité Publique, Numérique et Donnée, Déchets et Cycle de l'Eau, Développement Urbain, Solidarités, ou encore la communication.

Il sera réinterrogé chaque année et deviendra un outil pour suivre et améliorer notre résilience collective.

Intensification de l'information et de la communication préventive en direction des Montpelliérains



Action de sensibilisation de la réserve communale de sécurité civile lors des hivernales, Ville de Montpellier

Un plan de communication préventive à 360°, stratégique et opérationnel, et élaboré début 2022, a permis à la Ville de Montpellier d'intensifier et de séquencer l'information et la communication préventive sur les risques et menaces majeurs, par saisonnalité et en direction des publics concernés en combinant les différents outils de communication : site internet et réseaux sociaux, relations presse, presse municipale et interne.

A cette communication régulière émise à l'occasion de chaque entrée dans une saison à risque, se sont ajoutées différentes actions d'acculturation « aller vers » proposées avec l'appui des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), visant à faire du citoyen le premier acteur de sa sécurité.

La 1ère Journée nationale « Tous résilients face aux risques » du 13 octobre a constitué par exemple un point d'orgue en matière de communication préventive cette année. A cette occasion, la Ville et la Métropole, en partenariat avec l'EPTB Lez, ont installé un parcours pédagogique « A la découverte du Lez » sur l'avenue du Pirée durant près de deux mois.

Dans une approche systémique, plusieurs sujets ont été abordés le long du fleuve, sur près de 1,2 km, comme l'histoire du Lez, l'architecture du quartier, la protection contre les inondations, la mémoire des risques, le changement climatique, le ruissellement pluvial en milieu urbain, ou encore la préservation de la faune et la flore.

Après la conférence de presse sur les risques majeurs de la fin août (avec l'entrée dans la saison à risque pluie-inondation), le 13 octobre s'impose désormais comme un rendez-vous annuel.

Poursuite de la diffusion du « guide pratique des risques majeurs » et de son animation

L'année 2022 a été mise à profit pour renforcer la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) auprès des Montpelliérain.e.s. Support d'animation de la culture du risque, ce guide pratique a été

remis notamment à l'occasion d'actions « d'aller vers » vers le grand public, organisées avec l'appui des bénévoles de la RCSC sur l'espace public, dans le cadre de plusieurs événements : le FISE (25 & 26/05), l'Antigone des Associations (11/09), l'Accueil des nouveaux Montpelliérain.e.s (24/09), les 10 Km de Montpellier (08/10), la 1^{ère} Journée nationale « Tous résilients face aux risques » (15/10), ou encore le Marché de Noël de Montpellier (19/12).

Au total, environ 1 000 personnes ont été approchées par les réservistes et destinataires du DICRIM.

A cela s'est ajoutée une première sensibilisation d'agent.e.s et d'assistant.e.s de prévention.

En complément, la page montpellier.fr/risques_majeurs (complétant le support papier DICRIM) a été révisée avec l'application cartographique permettant à chaque Montpelliérain.e de mieux apprécier son exposition aux risques près de chez elle ou lui, les risques de la vie quotidienne et les risques majeurs.

Les perspectives futures visent à perdurer les actions lancées et optimiser l'acculturation et l'éducation des populations de la Ville centre, par de nouvelles formes d'interventions ou de supports d'information, d'harmonisation des pratiques, de partage et d'accompagnement entre communes de la métropole.

Révision et modernisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un outil de planification de gestion de crise, qui permet de répondre à l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

La Ville de Montpellier procède actuellement à sa révision et sa modernisation en synergie avec les services et parties prenantes concernées. Celles-ci consistent notamment à :

- répondre aux obligations du Maire et à la nouvelle loi de modernisation de sécurité civile ;
- mieux considérer la vision politique et la réorganisation de l'administration rassemblée, autour de pôles d'expertises et de compétences par thématique métier ;
- traiter le multirisque, de la vie quotidienne à l'exceptionnel (risques d'origine naturelle, technologique et sanitaire, ainsi que les menaces comme l'attentat ou le cyber) ;
- consolider le socle des dispositions générales, adapté à différentes situations par un dispositif d'urgence et de gestion des crises efficient et opérationnel, tant en heures ouvrées et non ouvrées, que sur le temps court et long, et autour duquel gravitent des dispositions spécifiques propres à chaque risque et menace particuliers ;
- l'intégration d'un niveau supplémentaire : le « hors cadre » afin d'aller plus loin que les obligations réglementaires et se préparer aux crises majeures exceptionnelles (projection sur le changement climatique, enjeux sociétaux...) ;
- relier le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- ajuster la communication classique préventive et la communication de crise, enjeux stratégiques ;
- intégrer la dimension sécurité des grands rassemblements ;
- ou encore poser les modalités d'engagement de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Les expériences vécues en 2022 à travers la pandémie Covid-19 (comprenant un suivi opérationnel et la fin du centre de vaccination municipale), la gestion de la guerre en Ukraine (accueil de réfugié.e.s Ukrainien.ne.s, veille sur l'évolution du conflit et des menaces possibles), les phénomènes naturels récurrents (pluie-inondation, canicule, incendie de forêt, pollution cyanobactérie, ...), ou à travers notre fragilité énergétique, ceci sur la fin d'année et hiver 2022-2023 (hydrocarbure, électricité) permettent de capitaliser des enseignements, d'améliorer notre culture du risque et cela optimisera le PCS.

Une approche globale de gestion des crises

Le travail en cours sur le PCS de la Ville de Montpellier est aussi étroitement associé à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), qui sera initié en 2023 par la métropole de Montpellier et en étroite collaboration avec les communes du territoire pour un document formalisé d'ici fin 2026. Le PICS a pour objectifs de préparer à minima la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Les PCS et PICS, avec le projet de Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA-PRA) administration rassemblée entre la Ville et Métropole, pourront développer une approche plus globale de gestion des risques et des crises, internes (propre à l'organisation) et externes (vers la population, les communes...), et ainsi mutualiser progressivement un ensemble de pratiques et de moyens. L'intégration de la dimension des « sécurités » au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale, la construction d'un hôtel des sécurités qui sortira de terre d'ici quelques années, la sensibilité et préparation collective sur le sujet, au niveau du projet d'administration... composent autant de

briques favorables à l'édification d'une réponse plus opérationnelle et efficiente à l'échelle intercommunale et au regard des enjeux à venir.

Animation, formation et pérennisation de l'organisation

Des ateliers de travail collaboratifs, formations, exercices pédagogiques et retours d'expériences permettent déjà aux agent.e.s et à nos partenaires de s'approprier le PCS, de se préparer à faire face à un événement, de planifier leurs propres réponses de crise, et d'améliorer en continue par la même le dispositif de gestion des urgences et des crises de la commune.

Progressivement, d'ici la fin du mandat, ces actions seront renforcées autour de notre planification de gestion des urgences, des crises et de continuité d'activité pour :

- réaliser une sensibilisation – vérification des acquis et évolutions nécessaires avant chaque début de saison à risque ;
- proposer des parcours de formation (obligatoire, initiale et continu), qui seront adaptés aux missions attendues, en incluant la réalisation d'un MOOC (formation à distance), favorisant l'acculturation d'un tronc commun au plus grand nombre de participant.e.s et ainsi favoriser la formation physique sur des compétences métiers et des pratiques ;
- formaliser un exercice annuel à minima, pouvant s'ouvrir à l'intercommunalité et aux citoyen.ne.s ;
- développer des fiches de partages d'expériences suite à un événement particulier et privilégier une démarche de retour d'expérience si nécessaire en lieu et place de l'exercice annuel en cas d'événement majeur - tout aussi bénéfique (si ce n'est plus).

A cela, s'ajoutera l'animation de « clubs risques » et l'appel à des « référents risques » dans chaque pôle et communes du territoire pour préparer en synergie la gestion des risques et des crises, et mieux partager les pratiques et outils existants.

Des lettres « actu risques » seront aussi partagées dans ce réseau pour valoriser les actions et favoriser la veille et la connaissance collective.

Enfin, la journée nationale de la résilience face aux risques imposera chaque année des actions particulières à la fois sur la prévention des risques et la préparation opérationnelle à une crise (nature du risque variable).

Déploiement de la Réserve Citoyenne

Créée en 2021, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) a renforcé ses effectifs en 2022 afin de développer ses missions de prévention des risques et dans la perspective à moyen terme d'une mobilisation opérationnelle en période de crise ou de post-crise. Au 31/12/2022, la RCSC compte 76 bénévoles âgés de 20 à 71 ans, vivant dans les 7 quartiers de Montpellier, étudiant.e.s, demandeurs et demandeuses d'emploi, actifs et actives ou retraité.e.s.

En 2022, les bénévoles ont été associé.e.s à treize interventions de terrain : actions de sensibilisation auprès des Montpelliérain.e.s sur les risques majeurs, contribution au dispositif de sécurité publique des grands rassemblements, aide au Centre de vaccination de l'Hôtel de Ville de Montpellier en période de Covid-19, ainsi qu'au Centre d'Accueil et de Regroupement des réfugié.e.s Ukrainien.ne.s aux côtés des services municipaux et des autres acteurs et actrices de la sécurité civile et de la solidarité.

Durant cette année, les réservistes ont continué d'avoir accès aux 5 modules de formations conçues en 2021 : REPERES (Montpellier, un territoire, une commune) ; PRMM 1 (Prévention des Risques et Menaces Majeurs niveau 1) ; PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), formation initiale et recyclage ; l'accueil d'urgence (Centre d'Accueil et de Regroupement et postures d'écoute) ; la radiocommunication.

En 2022, les réservistes ont commencé à recevoir une nouvelle tenue d'intervention. Le paquetage est constitué de vêtements d'hiver et d'été ainsi que d'accessoires en vue d'assurer la visibilité et la lisibilité de la RCSC sur le terrain de la prévention comme sur celui des opérations.

Le déploiement de la réserve citoyenne se poursuivra particulièrement en 2023 et 2024, avec l'appel à référent.e.s, l'obtention d'un local de vie, de véhicules d'intervention, d'équipements, de formations et de nouvelles actions... visant à la rendre plus opérante et fonctionnelle. Elle forme désormais un nouvel acteur de sécurité civile et solidaire dans le paysage Montpelliérain.

3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Démarche interne en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité Femmes-Hommes

Après l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle en 2021, la Ville et la Métropole ont approfondi leurs actions avec notamment :

- L'installation d'un Comité de pilotage dédié aux questions relatives à l'égalité, à la diversité et à la lutte contre les discriminations. Le premier COPIL s'est réuni durant le dernier trimestre 2022. L'instance a vocation à être un observatoire des inégalités, et un espace de définition des orientations RH permettant de favoriser l'égalité, l'inclusion et la lutte contre toutes formes de discriminations.
- Le recrutement d'un agent référent égalité, diversité, discriminations à temps complet au sein de la RH.
- La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État) ; avec notamment pour objectif de corriger les écarts de rémunérations entre filières, souvent genrées, par la convergence des régimes indemnitaires entre filières.
- Le passage aux 1607 h permettant de générer différents profils horaires afin de s'adapter au mieux aux contraintes personnelles et donc de favoriser une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Le passage au télétravail à raison de 2 jours par semaine depuis février 2022 y contribue de même.

Les perspectives pour 2023 sont les suivantes :

- Une meilleure prise en compte de la santé des femmes, en abordant notamment les menstruations et plus spécifiquement l'endométriose, maladie exclusivement féminine. Ce travail a d'ores et déjà débuté au cours de l'année 2022 et se poursuivra en 2023, avec une sensibilisation sur ces pathologies et le plan d'actions pour améliorer leur qualité de vie au travail.
- Dans le cadre de la double labellisation « égalité professionnelle » et « diversité » délivrée par l'Afnor, pour la Ville, une pré visite d'audit devrait avoir lieu au cours du 1er semestre 2023.
- La sensibilisation de l'ensemble des agent.e.s aux discriminations, dans le cadre des jours de formation liés au passage aux 1607 heures
- Un programme de mentorat à destination des femmes pour favoriser l'évolution de leur carrière.
- Renforcer la communication auprès des agent.e.s de la collectivité sur les sujets d'égalité, de diversité et de lutte contre les discriminations.

Dispositif de signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel

Conformément aux dispositions de l'article L. 135.6 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agent.e.s qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Il vise également à les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le dispositif comporte :

1. Une procédure de recueil des signalements,
2. Une procédure d'orientation des agent-es s'estimant victimes vers les services et professionnel.le.s compétent.e.s chargé.e.s de leur accompagnement et de leur soutien,
3. Une procédure d'orientation des agent-es s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Cela s'inscrit à la fois dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, formalisé notamment dans le plan égalité femmes-hommes mais également dans la politique de prévention des risques professionnels.

Il a été élaboré en concertation avec les élu.e.s, les directeurs et directrices de pôles, les managers et manageuses et les organisations syndicales.

L'objectif est de doter les agent.e.s et les managers et manageuses d'un outil permettant de réagir rapidement et de façon adaptée si l'activité professionnelle ne peut plus être exercée dans un cadre serein, face à une situation de violence ou de discrimination.

La mise en place du dispositif s'est accompagnée d'un plan de communication à destination des agent.e.s de la Ville et de la Métropole et des manageuses et managers.

Le dispositif répond à plusieurs enjeux de prévention, de sécurité et de qualité de vie au travail des agent.e.s :

- un traitement équitable des situations ;
- un cadre de travail plus serein pour les agent.e.s et une amélioration de leurs conditions de travail ;
- une évolution des pratiques et des représentations au sein de la collectivité, en lien avec le plan égalité femmes-hommes et le programme annuel de prévention des risques professionnels ;
- la prévention des risques humains et juridiques.

Trois grandes étapes ont été formalisées pour recueillir et analyser les signalements des agent.e.s victimes ou témoins de faits, orienter les agents concernés vers les services et professionnel.le.s compétents pour leur apporter accompagnement et soutien, et assurer le traitement des faits signalés et prendre toute mesure de protection appropriée.

Politique Handicap au travail

La Ville et la Métropole ont construit et renouvelé leur partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui permet depuis plusieurs années de structurer et piloter une politique Handicap au Travail dans l'administration.

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), un forum sur le Maintien en Emploi et le Handicap psychique au travail a été organisé le jeudi 17 novembre 2022 par la Direction Santé et Prévention du Pôle RH.

Cette journée s'est articulée autour de deux actions de communication :

- l'une à destination des agent.e.s sous forme d'ateliers d'une heure animés par un partenaire ;
- l'autre à destination de l'encadrement sous forme de conférences avec des expert.e.s ponctuées d'interventions théâtrales permettant d'initier les échanges avec les participants.

Les formats choisis ont permis aux agent.e.s d'être sensibilisé.e.s à la fois sur l'importance de connaître les grands enjeux du maintien en emploi lorsque l'on est une personne en situation de handicap et plus spécifiquement sur celui concernant le handicap psychologique.

Ils ont également permis aux encadrant.e.s de mieux appréhender les méthodologies du maintien en emploi en abordant les différentes composantes de cette problématique (accompagnement des agent.e.s ayant des problématiques de santé, rôles et responsabilités des acteurs et actrices, retour des agent.e.s en arrêt longue durée...), et de leur donner des clés de compréhension dans l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychologique.

4 - INDICATEURS

✓ Indicateurs égalité Femmes/Hommes*

✓	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	65%	35%
Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	75%	25%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	90%	10%
Répartition dans les fonctions d'encadrement <i>(lecture : 4 % des femmes exercent une fonction d'encadrement)</i>	4%	5 %

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 31/12/2021

La Ville est pleinement engagée dans une démarche d'égalité femmes hommes et, depuis juillet 2020, elle a d'ores et déjà acté des changements notables, tels que la parité réelle entre les femmes et les hommes au sein des postes de direction de l'administration rassemblée. Jusqu'alors, le comité de direction était exclusivement masculin.

✓ Sensibilisation et mobilisation face aux risques

Grâce à l'action conjuguée de la Ville et de la réserve communale de sécurité civile, plus de 1 000 Montpelliérain.e.s ont été sensibilisés aux risques majeurs en 2022 au cours de 9 missions d' « aller vers » la population.

La Ville a contribué à la gestion de 36 événements de sécurité civile (hors incendie d'habitation) dont 2 exercices de crise pluie-inondation

CHAPITRE 4

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Cette finalité du développement durable invite les collectivités à adopter des modes de production et de consommation responsables, dans leur fonctionnement interne, et par les services qu'elles rendent à la population et aux entreprises. Passer d'une logique de production linéaire (produire sans se soucier des impacts, consommer, jeter) à une logique circulaire, transformant les déchets en ressources, et limitant dès l'amont les impacts environnementaux est un des enjeux majeurs de ce siècle. Mais au-delà de « l'économie circulaire », il s'agit également de concilier développement économique et développement social, développement de l'emploi et réduction des impacts environnementaux

Dans ce contexte de crise sanitaire, la Ville et la Métropole ont concentré leurs efforts sur le soutien au tissu économique local, par des aides financières et logistiques par exemple.

La Ville s'applique également ces principes, dans son fonctionnement, dans une logique de dématérialisation, en réponse au gaspillage potentiel du papier, d'achats responsables, d'imprimerie et de communication responsable, etc.

ÉLABORATION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)



Contributions aux ODD : En intervenant à la fois sur les modèles économiques des prestataires (clauses sociales nécessitant le recours à des heures d'insertion) et sur les impacts environnementaux des prestations et des achats, le SPASER agit sur les ODD à visée économique, sociale et environnementale.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, modifiée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (LTECV), a instauré l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Ce schéma vise à planifier les grandes ambitions en matière d'achats durables. Depuis 2014, les Collectivités Territoriales, dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 M€ HT, sont soumises à cette obligation.

Ce schéma « détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire ».

Avec un volume d'achats annuel de 146 M€ HT en 2021, la Ville de Montpellier dispose d'un puissant levier d'accélération de la transition écologique et solidaire. Outre le souhait de se conformer à la réglementation, l'adoption d'un SPASER témoigne d'une profonde volonté de renforcer et d'accroître la politique d'achat responsable.

C'est ainsi qu'après un travail initial de diagnostic en 2021, la Ville a adopté son schéma, avec un plan d'action 2022-2026 aligné sur les objectifs du nouveau Plan National pour des Achats Durables 2022/2026.

Ce schéma se fonde sur 4 axes essentiels :

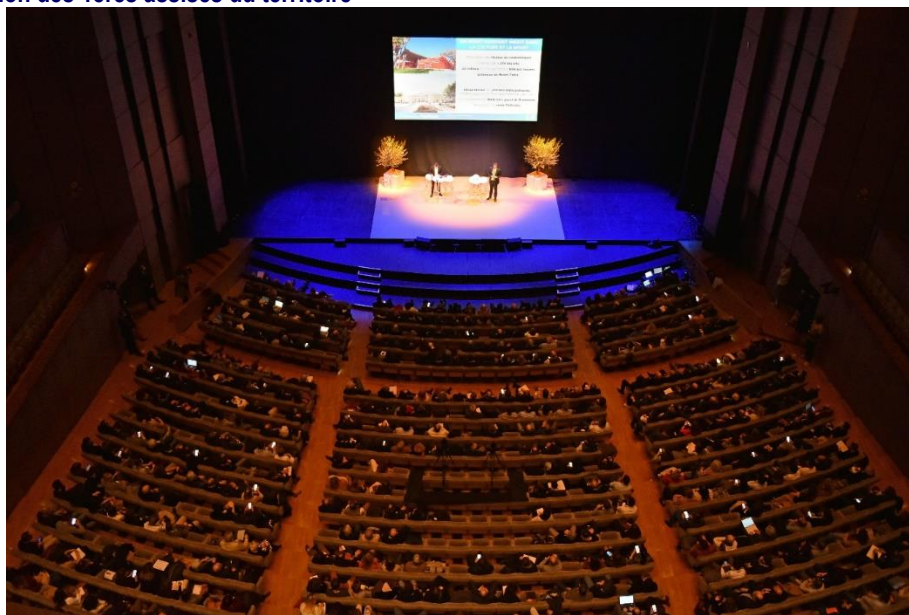
- La commande publique, un levier d'action pour la protection de l'environnement, la santé et la transition énergétique

- Action 1 : Assurer un environnement sain et protéger les ressources ;
- Action 2 : Promouvoir l'économie circulaire ;
- Action 3 : Développer des constructions durables ;
- La commande publique, un levier d'action pour l'insertion et l'équité sociale
 - Action 4 : Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ;
 - Action 5 : Lutter contre toute forme de discrimination et assurer l'égalité professionnelle ;
- La commande publique, un levier d'action pour le développement économique du territoire
 - Action 6 : Faciliter l'accès aux TPE/PME ;
 - Action 7 : Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
 - Action 8 : Stimuler l'innovation sur le territoire ;
- La gouvernance et le pilotage de la politique achat
 - Action 9 : Faire de la commande publique un levier de performance durable.

Au total, ces ambitions sont déclinées en 26 chantiers pour les 4 années à venir avec des indicateurs associés. Par ses orientations, ce schéma a vocation à irriguer l'ensemble des achats, à tous les stades du processus : définition des besoins, passation et exécution des contrats. Il prévoit notamment d'élever à 100 % les marchés comportant des considérations environnementales et à 30 % les marchés comportant des considérations sociales d'ici 2025. Enfin, la Ville de Montpellier entend également poursuivre cette démarche en synergie avec l'ensemble des opérateurs économiques du territoire dans une logique de démarche locale d'achat durable

1 - LA VILLE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ

Organisation des 1ères assises du territoire



1ères Assises du territoire ©Frédéric damerdji@ville-montpellier.fr

Le 9 février, la Ville de Montpellier a réuni plus de 500 entrepreneurs et entrepreneuses, chef.fe.s d'entreprises, acteurs et actrices et professionnel.les de l'immobilier pour les premières assises du territoire, un rendez-vous d'échanges avec les acteurs économiques.

Ce fut notamment l'occasion de présenter l'ambition en matière d'aménagement du territoire pour une ville apaisée, rééquilibrée et résiliente. Il s'agissait de partager notamment les investissements prévus et la vision du territoire à ces acteurs dans un esprit de travail en concertation.

Critères éco-responsables aux hivernales

Le marché de Noël des hivernales se tient tous les ans au mois de décembre et accueille jusqu'à 90 chalets commerçants (en plus de chalets réservés aux partenaires et associations).

Pour sélectionner les candidatures retenues, deux grilles d'analyse ont été élaborées, une pour les candidatures non-alimentaires et une pour les candidatures alimentaires.

Ces grilles d'analyse insistent sur des critères tels que le caractère artisanal (ou le fait maison, pour l'alimentaire), la traçabilité et le processus de fabrication (fabrication locale, éthique, etc.), la provenance des matières premières, et la présence d'une démarche écoresponsable volontariste, allant au-delà des obligations réglementaires.

Soutien à la monnaie locale La Graine

La Graine est une monnaie locale complémentaire (MLC) lancée en 2018 sur l'ensemble du département de l'Hérault, gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif Alternatives pour le Développement Economique et Social Local (ADESL) – la Graine.

La Graine est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie de l'Hérault, qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire ; tous ces acteurs et actrices étant engagé.e.s dans l'économie éco-responsable et la transition écologique et solidaire. Il développe également la solidarité entre les différents territoires ruraux de l'Hérault et les zones plus urbanisées de la façade sud, grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

Afin de soutenir cette initiative locale, la Ville a souhaité adhérer à l'association ADESL – La Graine et invite les élu.e.s à y adhérer individuellement. Les élu.e.s volontaires qui le souhaitent peuvent alors recevoir tout ou partie du montant de leurs indemnités d'élu.e.s en Graine.

Engagement en faveur de l'insertion des jeunes

Au travers d'une nouvelle feuille de route en faveur de la jeunesse, la Ville de Montpellier a souhaité mieux répondre aux besoins des jeunes, en complémentarité avec les acteurs institutionnels et associatifs. Articulée autour d'axes stratégiques, la stratégie engagée porte pour ambition de générer, localement, des synergies, favoriser la fluidité des parcours d'insertion des jeunes et enfin les accompagner comme futur.e.s citoyen.ne.s, ayant une place particulière à jouer dans la construction du monde de demain.

La Ville de Montpellier a ainsi souhaité pouvoir s'engager, dans une logique d'exemplarité, en faveur de l'insertion des jeunes, d'accompagnement de leurs parcours vers l'emploi. Cette dynamique passe notamment par l'accueil, dans les administrations de la Ville et Métropole, de jeunes en mission de service civique.

Elle s'est donc engagée dans un double partenariat avec :

- la mission locale, ce sont 30 missions de service civique qui seront proposées durant l'année scolaire 2022-2023 ;
- l'association UNISCITE la Ville accueillera deux équipes de 8 jeunes chacune pour déployer des missions transversales d'intérêt général (environnement, accès à la culture, participation des jeunes).

Cet engagement est par ailleurs porté aussi par les partenaires de premier niveau, notamment ALTEMED et le CCAS. Au total les administrations (Ville/Métropole et satellites) accueillent près de 70 jeunes. La Ville anime un collectif de ces services civiques, pour leur permettre d'échanger sur leurs expériences, et les accompagner dans leur parcours.

Territoire zéro chômeur



Lancement de "Territoire Zéro Chômeur de longue durée Montpellier"- ©Cécile Marson /3M

Afin de trouver des solutions innovantes à la lutte contre le chômage de longue durée, la Ville s'inscrit dans l'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » qui vise à proposer, sur un territoire défini, à toutes personnes durablement privées d'emploi et volontaires, un emploi en CDI à temps choisi. Pour cela, des activités utiles au territoire, et non concurrentes de l'existant sont créées à partir des compétences et propositions des volontaires eux-mêmes.

Après une première expérimentation lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016, une nouvelle loi du 14 décembre 2020 étend l'expérimentation qui bénéficiera à 50 nouveaux territoires au moins. Après parution du décret d'application de la loi, un appel à projet national a été lancé auquel la Ville a candidaté pour un quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Afin de participer à la dynamique nationale de l'expérimentation et disposer de retours d'expériences et d'un accompagnement, la Ville a adhéré à l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), qui a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

La ville de Grabels s'étant également engagée dans la démarche, le territoire d'expérimentation sera à cheval entre les quartiers Hauts de Massane à Montpellier et La Valsière à Grabels. Ainsi une convention a été signée en 2022 avec la Métropole dans le cadre de l'exercice des compétences Politique de la ville et Développement économique, pour apporter de l'ingénierie dans la préparation de la candidature de ces deux territoires.

Fin 2022, le premier Comité Local pour l'Emploi, instance de gouvernance et de suivi de l'expérimentation s'est tenu pour initier les travaux.

2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Engagement dans une stratégie de numérique responsable et la sobriété numérique

Le numérique produit aujourd'hui autant de CO₂ que le transport aérien dans le monde. Il tend à augmenter son empreinte carbone pour égaler les émissions totales du transport mondial en 2025. L'impact écologique du numérique ne se limite pas seulement à la production de CO₂. Epuisement des matières premières, multiplication de produits chimiques, destruction de terres arables, etc... sont autant de conséquences directes et indirectes du numérique que nous devons prendre en compte dans l'étude concernant l'opportunité d'un service numérique mais aussi dans toutes les étapes de son cycle de vie.

Face à ce constat, et face à la numérisation croissante des usages que la crise sanitaire a accentué (télétravail), la Ville a souhaité s'inscrire dans une stratégie en faveur du numérique responsable, défini comme « l'ensemble des technologies de l'information et de la communication dont l'empreinte économique, écologique, sociale et sociétale a volontairement été réduite et / ou qui aide l'humanité à atteindre les objectifs du développement durable ».

Cette stratégie s'oriente autour de 4 axes et 9 actions :

1. Faire prendre conscience aux agent.e.s et citoyen.ne.s du numérique de leur impact environnemental pour les inciter à le réduire
2. Limiter le renouvellement des terminaux, forts émetteurs d'émission carbone
3. Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux
4. Aller vers des data centers et des réseaux moins énergivores.

En 2022, plusieurs actions très concrètes ont été menées :

- Suite au changement de l'ensemble du parc de PC fixe en PC portables, la ville et la Métropole ont réutilisé les écrans des PC fixes récents pour équiper les écoles de Montpellier. Les ordinateurs plus anciens ont été donnés à l'association NOUAS afin de leur offrir une seconde vie et équiper des personnes éloignées du numérique ;
- une centaine d'agent.e.s a été équipé de smartphones reconditionnés ;
- la collectivité a choisi de relier ses objets connectés à un réseau basse fréquence bien moins énergivore que la 4 ou 5G, et d'appuyer l'infrastructure de la ville connectée sur des briques open-source garantissant la souveraineté numérique.

Dans le cadre de la loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, dès le début 2023, la ville de Montpellier et sa Métropole vont délibérer autour des dispositions phares de la loi, à savoir :

- Faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique
- Limiter le renouvellement des appareils numériques

- Favoriser des usages du numérique écologiquement vertueux
- Promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores
- Promouvoir une stratégie numérique responsable dans le territoire

Début 2023, les agent.e.s du pôle numérique et données vont être acculturés à la fresque du numérique pour intégrer le numérique responsable dès sa conception.

L'exemplarité de la collectivité dans les achats durables

✓ **Exemple de marchés avec des clauses environnementales**

La Ville a poursuivi l'intégration systématique des critères de développement durable dans les marchés (300) dont une attention portée sur les conditions de livraisons avec des véhicules propres.

Le recyclage des emballage et l'utilisation de matériel recyclé ou issu du réemploi sont de plus en plus intégrés, comme dans le marché des fournitures scolaires.

Enfin, l'achat de papier recyclé continue afin de respecter l'obligation d'achat de 40 % de la totalité des achats de papier, y compris en 2022 malgré des tensions sur le marché.

✓ **Prolonger la vie des fournitures**

Arrivés en fin de vie ou d'usage dans la collectivité, les objets peuvent être revendus d'occasion. Ainsi, 5 619 € ont été récoltés grâce aux biens vendus sur Agora Store (site de vente d'occasion des collectivités, organismes publics et grandes entreprises), et 23 067 € récoltés par les ventes aux enchères des véhicules réformés.

De plus, 70 smartphones, 163 téléphones portables, 10 scanners, 344 unités centrales ordinateurs et 12 imprimantes ont été donnés à des associations.

✓ **Imprim'vert**

La certification Imprim'Vert de l'atelier graphique a été renouvelée.

Le choix d'un établissement de crédit responsable et éthique

La Ville et la Métropole ont porté une attention particulière à l'angle éthique de la source de leurs financements en faisant appel à la Nef, coopérative bancaire référence de la finance éthique en France, pour emprunter 8 millions d'euros à des fins de projets tournés vers l'éducation et la mobilité.

Depuis plus de 30 ans, la Nef est une coopérative bancaire solidaire, finançant uniquement des projets à impact écologique, social et/ou culturel. Le partenariat avec cette coopérative, initié en 2021 à travers la souscription de financements éthiques et responsables, répond pleinement aux objectifs de transition écologique et sociale de la Ville et la Métropole de Montpellier, et témoigne de l'engagement ainsi pris par les deux collectivités.

A hauteur de 4 millions d'euros pour chacune des collectivités, les prêts accordés seront dédiés à :

- l'éducation pour la Ville de Montpellier : rénovation du confort thermique des établissements scolaires et végétalisation des cours d'école
- la mobilité pour la Métropole de Montpellier : politique cyclable et modernisation du réseau de tramway.

Une exigence d'éthique en faveur de la paix en Europe

La Ville et la Métropole ont sollicité tous leurs partenaires bancaires commerciaux par courrier, exprimant le soutien de ces collectivités en faveur du peuple ukrainien. Il leur a été demandé les intérêts financiers et activités de leur groupe en Russie ainsi que leur devenir, dans la perspective de privilégier la paix en Europe aux intérêts financiers à court terme.

L'ensemble des établissements ont répondu, indiquant les actions qu'ils menaient en faveur de la population ukrainienne notamment (aides financières directes, participations aux fonds d'urgence...) et leur absence d'intérêts en Russie. La Société Générale, qui était particulièrement concernée car elle détenait une filiale (Rosbank) en Russie a indiqué mettre fin à cette activité.

3 - INDICATEURS

✓ **Taux d'achat de papier recyclé (ramettes A4/A3)**

40 %

CHAPITRE 5

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Le droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature constitue d'ailleurs l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992. Les collectivités, au premier plan les communes, ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite des actions de cette finalité. Elles sont au plus près des habitant.e.s et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations, au-delà de la satisfaction de leurs besoins essentiels (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner). Elles doivent permettre ou favoriser l'accès aux soins, à l'éducation, aux sports et à la culture, aux loisirs et à une alimentation équilibrée pour les plus jeunes notamment. La crise sanitaire actuelle confirme l'implication des communes sur tous ces plans, dans le but de favoriser l'accès au plus grand nombre, mais également dans le souci de protéger les populations, notamment les plus vulnérables.

La Ville de Montpellier met en œuvre des politiques publiques qui préparent l'émergence de la ville « à haute qualité de vie pour tous ». Cela passe par des actions en faveur de la santé des habitant.e.s et en particulier des plus démunis.e.s, d'une éducation de qualité et d'une offre de loisirs accessible au plus grand nombre.

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE



Contributions aux ODD : En luttant contre les inégalités de santé, en favorisant l'accès aux soins et à la prévention, l'action contribue directement aux ODD 3 et 10. De plus, l'action étant par essence très largement partenariale, elle contribue également à l'ODD 17 sur les partenariats et la gouvernance.



©Crédit /Cécile Marson/3M
Unité Mobile Ma Prévention Santé (MA.P)

Les contrats locaux de santé (CLS) sont de véritables outils de coordination des politiques publiques et des initiatives locales dont l'objectif est de mutualiser les moyens au service des priorités de santé des territoires.

Signé le 19 octobre 2022, le CLS de Montpellier a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.e.s.

Le CLS concerne toute la santé en s'intéressant aussi bien à la prévention qu'à l'organisation des soins. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transverses à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

Après une phase de diagnostic territorial de santé, les partenaires ont défini 16 grandes actions autour de 5 axes thématiques prioritaires, à savoir :

1. L'Offre de soins de premiers recours :
 - Soutenir la création de centres de santé et structures d'exercice coordonné de proximité ;
 - Accompagner le développement et l'organisation de l'offre de soins non programmés ;
 - Accompagner le déploiement des outils d'identification, d'information et d'orientation vers l'offre de soins de premier recours ;
2. Santé Mentale :
 - Création d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) ;
 - Promouvoir les semaines d'information en santé mentale (SISM) ;
 - Soutenir le repérage précoce des troubles cognitifs et du développement chez l'enfant ;
3. Santé Environnementale :
 - Développer un programme d'actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens (PE) ;
 - Identifier et promouvoir des outils d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) ;
 - Mise en place d'un pollinarium sentinelle ;
4. Promotion de la Santé et démarches de prévention :
 - Renforcer la prévention des cancers et l'accès au dépistage organisé des cancers ;
 - Contribuer à l'organisation des actions de réduction des risques et des dommages à destination des usagers de drogues ;
 - Développer et renforcer les actions de promotion de la santé sexuelle ;
 - Promouvoir l'activité physique santé ;
5. Santé des populations en situation de précarité :
 - Renforcer la médiation sociale et la médiation en santé au service des personnes en situation de précarité ;
 - Renforcer les actions de prévention et de prise en charge thérapeutique des personnes en situation de précarité ;
 - Accompagner la mise en place d'une coordination locale de la santé des jeunes (16 – 25 ans).

Il est signé pour une durée de 5 ans et pourra être amendé par la rédaction d'avenants, en fonction de l'évolution des besoins du territoire et des dynamiques engagées. Il s'appuie très largement sur la synergie partenariale, au travers d'une articulation des actions et objectifs des différents acteurs.

1 – VERS UNE VILLE A HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS

Les enjeux de la qualité de vie dans la Ville sont nombreux. Citons entre autres, l'accès pour chacun.e aux ressources et à l'épanouissement individuel et collectif, en contenant le dérèglement climatique. La réussite de ces objectifs relève du partage d'une culture commune du développement durable, qui veille à l'accès à la santé, l'éducation, à une alimentation saine, à l'accès à l'eau et l'énergie, et à l'exercice de la citoyenneté sous toutes ses formes (sport, culture, numérique...). L'enjeu est bien sûr de réparer la ville, notamment pour consolider toujours plus l'équilibre entre les quartiers de la ville, mais aussi de lutter parallèlement contre tous les facteurs qui concourent au sentiment d'exclusion, et conduiraient à dégrader la qualité de vie.

Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

Au cœur du projet municipal, l'éducation tient une place centrale. La priorité est d'offrir à chaque enfant les moyens de s'épanouir, quels que soient ses besoins éducatifs, et faire vivre ainsi concrètement l'égalité des chances.

✓ **Adhésion au réseau international Villes des enfants**

Montpellier est la première ville française à adhérer au réseau international Villes des enfants, actuellement composé de plus de 200 villes dans 15 pays à travers le monde (Italie, Suisse, Espagne, Portugal, Liban, Mexique, République Dominicaine, Costa Rica, Colombie, Pérou, Chili, Argentine, Uruguay, Brésil et France). Ce réseau international est animé par la philosophie et les propositions du projet « ville des enfants » de Francesco TONUCCI, par le biais de son association « Associazione di Promozione Sociale Francesco Tonucci ». L'idée centrale de son travail est de favoriser le changement en prenant les enfants comme paramètre des décisions politiques avec la conviction que, comme le répète souvent Francesco TONUCCI, « une ville qui convient aux enfants sera une ville meilleure pour tous ».

La démarche de la ville des enfants repose sur la création d'un « Laboratoire Ville des enfants », c'est-à-dire un groupe de travail choisi par la Ville pour piloter et mettre en œuvre le projet au niveau local. Composé de représentants de la

Collectivité, de partenaires extérieurs (habitant.e.s, associations, écoles, communauté éducative, universitaires, parents...) et d'un conseil des enfants qui sera mis en lien avec l'actuel Conseil municipal des enfants (CME), il est l'intermédiaire entre l'administration et les enfants. Il sert également à créer et entretenir le réseau des différents acteurs sociaux impliqués dans le projet et nécessaire à sa réussite. C'est un lieu où fonctionne le groupe de travail et où se réunit le Conseil des enfants. Lors de ces réunions, les enfants sont appelés à apporter leur contribution à l'aménagement de la ville.

En adhérant au réseau, l'association permet un accompagnement d'un an minimum de la Ville pour le lancement et la mise en œuvre du laboratoire Ville des enfants, la formation des membres du laboratoire et l'accompagnement global de la démarche.

✓ **Plan d'action 2026 « Ville Amie des Enfants »**

En 2021, la candidature de la Ville pour renouveler son partenariat avec l'UNICEF comme Ville Amie des Enfants pour 2020-2026 a été acceptée.

En conséquence, la Ville a élaboré son plan d'action à 2026, organisé autour de 5 grands axes :

- accompagner le bien-être de l'enfant et son épanouissement ;
- lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité ;
- promouvoir un parcours éducatif de qualité ;
- développer et valoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes ;
- participer avec l'UNICEF à des actions partenariales pour le respect des Droits de l'enfant en France et dans le monde.

✓ **Protection des abords des écoles**

Depuis juin 2020, la municipalité de Montpellier a engagé de nombreuses actions pour protéger les enfants et leurs familles sur le chemin de l'école. Désormais, à chaque rentrée de période scolaire, une nouvelle "rue aux écoliers" - en limitant la circulation motorisée et en favorisant les modes doux aux heures d'entrée et de sortie - sera créée à Montpellier afin de construire des cheminements plus sûrs et agréables, à hauteur d'enfants. En 2021, les écoles Condorcet, Paul Bert-Victor Hugo et Joan Miro ont été les premières à expérimenter ce dispositif.

De plus, la Ville a expérimenté puis déployé la mise en place d'Agent.e.s de Protection des Écoles (APE), qui protègent la traversée des passages piétons pour les écoliers et écolières, en arrêtant les voitures. En 2021, le dispositif a concerné 12 groupes scolaires.

En 2022, deux nouvelles rues aux écoliers sont venues compléter le dispositif :

- La rue des Cambiadours pour les écoles Marie Curie et Alphonse Daudet de Croix d'Argent, avec une barrière pompier (fermeture aux heures d'entrées et sorties des écoles), un sens unique sur la rue des Cardeurs et 2 APE mobilisés pour sécuriser les traversées piétonnes ;
- La rue Rambaud, pour l'école Marie de Sévigné avec fermeture de la rue aux heures d'entrées/sorties, la suppression des places de stationnement au nord de la rue, et le changement de sens de circulation des rues adjacentes.

✓ **L'engagement dans une démarche de lutte contre les perturbateurs endocriniens et de santé environnementale**

La Ville souhaite déployer pour les années à venir une démarche éco responsable dans les établissements d'accueil des jeunes enfants :

- Réduire, recycler et valoriser les déchets (notamment les déchets alimentaires, et le compostage) ;
- Développer des espaces verts dans les EAJE (cour avec des espaces verts, sols fluents, bacs à jardinage...) ;
- Favoriser la biodiversité (variétés différentes d'espèces, nichoirs, maisons à insectes...) ;
- S'orienter vers des produits plus vertueux pour l'environnement (produit d'entretien, peinture, sol...) ;
- Intégrer des critères de développement durable dans les marchés publics (vaisselle, linge, jeux, couches...) ;
- Améliorer l'isolation thermique et phonique des bâtiments ;
- S'engager auprès de partenaires locaux ;
- Prévenir les risques liés à la santé environnementale ;
- Développer la prévention à l'éducation environnementale auprès des professionnel.les et familles ;
- Favoriser les liens avec la nature/ développer l'éveil à la nature et les activités avec des matériaux de fabrication maison, recyclés...

Pour ce faire, elle a mis en place et anime une nouvelle instance, le COPIL Santé environnementale, qui doit permettre de tendre vers une politique intégrée de la santé environnementale.

Les objectifs sont multiples : partager des informations, définir des orientations, favoriser la transversalité et anticiper les grands enjeux de santé environnement.

Cette instance, mise en place spécifiquement pour les crèches et les écoles, pourra être mobilisée pour conduire de nouveaux projets sur d'autres thématiques/publics s'inscrivant dans cette approche de santé environnementale globale.

Ainsi, un premier comité technique a été mis en place en juillet 2022, abordant les sujets liés à l'exposition des enfants accueillis en crèches et à l'école à des sources de pollutions intérieures (qualité de l'air, bruit, perturbateurs endocriniens) et à la vulnérabilité de ces bâtiments face aux canicules.

✓ **Projet de « Classe maternelle idéale »**

Le projet de "classe maternelle idéale" est issu d'une problématique de qualité de l'entretien des classes d'une part et de la difficulté à réaliser correctement cet entretien en raison de l'encombrement des classes d'autre part.

Une réflexion approfondie a été engagée sur l'aménagement des classes de maternelle. Il a permis d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Des enjeux transversaux et des objectifs partagés sont recherchés dans ce projet :

- S'inscrire dans l'esprit du projet politique « l'école à hauteur d'enfant »
- Agir concrètement sur les enjeux santé et RH de la direction de l'Education
- Piloter un projet transversal Education Nationale / Mairie autour d'une mise en application très concrète et visible
- Favoriser le bien-être des enfants et des professionnel.le.s en créant les conditions idéales (désencombrement pour faciliter le rangement et le nettoyage, mobilier adapté aux utilisateurs : classe inclusive, flexible)

L'école maternelle Cervantès a été choisie pour initier le projet. Un cahier des charges a été rédigé avec l'ensemble des acteurs pour définir les agencements et le mobilier répondant aux objectifs (directeur établissement, enseignant, ATSEM, Agents d'entretien, Direction de l'Education, Service Qualité de vie au travail du Pôle Ressources Humaines). Le mobilier sélectionné a été acheté et installé courant 2022 pour mise en test.

✓ **Ouverture d'un nouveau relai petite enfance Port Marianne**

Aux 7 relais petite enfance (RPE) qui existaient sur Montpellier et regroupaient 625 assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s et accueillant 1 680 enfants, un 8^e a été créé par la Ville dans le quartier Port Marianne, animé par une éducatrice de jeunes enfants à plein temps.

✓ **Réalisation de deux nouveaux groupes scolaires dans le quartier Saint Roch**

Afin de répondre à la croissance démographique, deux nouveaux groupes scolaires sont prévus pour 2025. Le premier, dans la ZAC Nouveau Saint Roch bordant le parc René-Dumont, pour 10 classes. Le second dans le quartier Croix d'Argent pour 16 classes (5 maternelles, 10 élémentaires et une classe d'enseignement spécifique).

✓ **Création de deux nouvelles crèches municipales**

Le développement de nouvelles places de crèches constitue un enjeu majeur de la Ville de Montpellier car il contribue à répondre aux besoins croissants de sa population, aux objectifs de cohésion sociale et à l'attractivité de son territoire. C'est dans ce contexte que la Ville a décidé de créer une nouvelle structure d'accueil petite enfance dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Pompignane Cœur de quartier ».

Cette crèche aura une capacité de 48 places pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, voire moins de 6 ans pour l'accueil périscolaire. La date d'ouverture est prévue en septembre 2025.

Cet équipement petite enfance s'insérera dans un programme mixte destiné à accueillir, au rez-de chaussée, la crèche pour le compte de la Ville et, à l'étage, une résidence sénior.e.s pour le compte d'ACM Habitat.

Un autre équipement est prévu pour 2025 dans le quartier Croix d'Argent, quartier de forte croissance démographique, pour accueillir 68 enfants en lien avec la création du groupe scolaire.

✓ **Plan d'action 2022 Cité éducative Mosson**

Le quartier Mosson a été labélisé « Cité Éducative » en 2019, label ayant pour objectif de créer des « territoires à haute qualité éducative » grâce notamment à une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs. Le projet s'articule autour de 3 axes : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative en lien avec les parents, ouvrir le champ des possibles (avenir et insertion).

24 écoles, 3 collèges et un lycée sont concernés par le dispositif qui développe chaque année, pour 3 ans, des actions spécifiques portées pour certaines par la collectivité, pour d'autres par l'État.

La crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser les actions collectives de grande ampleur prévues en 2020, les actions se sont déployées dans les structures de proximité (établissements d'enseignement, Maisons Pour Tous et locaux associatifs) jusqu'en juin 2021.

Le nouveau plan d'action pour 2022 s'est structuré autour des orientations suivantes :

- renforcer l'organisation, notamment avec le recrutement d'une cheffe de projet ;
- soutenir les actions menées auprès des enfants et familles
- accompagner les acteurs et créer une culture commune de la Cité Éducative autour des valeurs de la République et de la laïcité
- encourager la participation des acteurs du quartier notamment dans le cadre de l'appel à propositions.

Ce dernier participe directement à l'engagement des acteurs associatifs et des établissements scolaires, en nette augmentation avec 46 projets sur un total de 99.

L'accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes

✓ Des repas plus sains et responsables



Restaurants scolaires - ©CH.Ruiz/Montpellier3m - Source Montpellier Méditerranée Métropole

Après l'introduction d'un repas végétarien par semaine en 2020, la Ville a mis en place une option végétarienne quotidienne pour les familles qui le souhaitent. À cette occasion, 35 nouvelles recettes ont été créées pour associer céréales et légumineuses.

La Ville a également fait passer la part du bio de 30 à 40 % dans les cantines scolaires, avec de nouveaux produits, et notamment la viande (bœuf, veau, porc), le fromage et les œufs.

La cuisine centrale s'est également équipée d'une découpe pour les meules de fromage. À chaque service de meule bio, c'est un service de fromage emballé individuellement qui est économisé. Cela représente environ 15 500 emballages plastiques individuels par menu, soit environ 310 000 emballages individuels économisés par an.

De plus, afin d'aller plus loin, la Ville prévoit dans son futur marché alimentaire en 2023 la valorisation des produits biologiques à hauteur de 70%, locaux, de qualité, dans une logique de circuits courts, de réduire les perturbateurs endocriniens et marqueurs ultra-transformations pouvant avoir un impact sur la santé des enfants, pour le marché de livraison de denrées brutes ; le déploiement de la liaison froide sur les EAJE non pourvus en repas actuellement, dans la même orientation avec un focus sur la fourniture de repas dans des conditionnements dépourvus de toutes traces de perturbateurs endocriniens (de type bio-sourcés et biodégradables/dégradables par des organismes vivants).

✓ La sensibilisation des enfants et du personnel

Plusieurs animations ont eu lieu comme chaque année autour de la semaine du goût, et comme chaque année, 6 restaurants scolaires sont sensibilisés au gaspillage alimentaire avec des animations et la mise à disposition de tables de tri à pesée intégrée.

✓ **Mission d'expertise sur l'agroécologie et la restauration collective à Fès au Maroc**

En 2019, un diagnostic des systèmes alimentaires de Fès et de Montpellier a été réalisé en collaboration avec l'Association Let's Food Cities. Cette coopération a été présentée lors de la 5^e Rencontre Annuelle et Sommet des Maires du Pacte de Milan à Montpellier en octobre 2019. Ce diagnostic a permis de définir différents axes de coopération agroécologique et alimentaire entre les deux villes : l'instauration de circuits courts, la sensibilisation à l'alimentation durable et l'agriculture urbaine. Une mission d'expertise composée d'élus et de techniciens de la Métropole et de la Ville s'est déroulée à Fès début 2022.

✓ **Coopération décentralisée France Sénégal autour des projets alimentaires territoriaux**

Montpellier Méditerranée Métropole et le Conseil Départemental de Rufisque (Sénégal) se sont engagées dans un projet de coopération décentralisée d'échanges de bonnes pratiques et d'autonomisation autour de leurs systèmes alimentaires territoriaux. Sont également partenaires : le MIN de Montpellier et la SOMIMON, l'Association des Sénégalais de l'Hérault, le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement CIRAD, l'ONG GRDR Migration- Citoyenneté-Développement et le Conseil Départemental de Rufisque.

Après avoir reçu une délégation rufisquoise en juillet 2021, un expert de la Ville a accompagné la délégation de la Métropole à Rufisque au printemps 2022 sur les sujets suivants :

- Les enjeux et savoir-faire autour de la gestion d'un MIN et d'un pôle de transformation alimentaire ;
- L'alimentation scolaire durable : la modernisation de cantines, plus durables, pionnières en Afrique de l'Ouest, avec le montage d'une cuisine centrale et la mise en place d'un approvisionnement local, notamment via la mobilisation de foncier agricole pour de la production locale ;
- Le renforcement de la gouvernance pour la mise en œuvre d'une politique alimentaire.

Une ville active en faveur de la santé

✓ **Création d'un poste de « Coordinateur-trice des actions en santé environnementale »**

Prévu sur 2023, ses missions seront d'assurer :

- La coordination et l'animation des actions de santé environnementale en interne, notamment dans le cadre du COPIL Santé environnementale
- La mise en œuvre des actions prévues dans les fiches actions dans le cadre du volet Santé environnement du Contrat Local de Santé, notamment concernant la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Ce travail est élaboré en lien avec le Coordinateur du CLS. Sur ce sujet, les actions prévues en 2023 sont :
- L'Organisation d'une semaine de sensibilisation, dite « Semaine de lutte contre les Perturbateurs Endocriniens » à destination des professionnel.le.s et du grand public, sur la thématique Petite enfance & polluants intérieurs
- L'Accompagnement des crèches dans une démarche d'éco-responsabilité afin de réduire l'exposition aux substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, et de favoriser des comportements favorables à la santé
- La sensibilisation et formation des professionnel.le.s de la petite enfance et de santé afin de réduire l'exposition aux substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, et de favoriser des comportements favorables à la santé
- La mise en place d'un dispositif de gestion des situations d'incurie dans le logement (dont syndrome de Diogène) afin d'améliorer la gestion de ces situations complexes. Il s'agira d'initier et de mettre en place un travail en réseau / partenarial avec l'ensemble des acteurs du médical, du social, de l'hygiène & salubrité, de la sécurité et du juridique pour garantir de meilleures conditions de vie de l'occupant.
- La contribution à la démarche d'achat responsable de la collectivité, en contribuant à la mise en place du SPASER.

✓ **Création d'espaces sans tabac**

En partenariat avec la Ligue contre le Cancer, la Ville a acté le déploiement d'espaces sans tabac, c'est à dire la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Ces espaces conviviaux ou qui accueillent un public majoritairement familial (plages, espaces verts, abords d'écoles) sont ainsi préservés de la pollution tabagique, tant sanitaire qu'environnementale. Cette décision s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 qui place la prévention et la promotion de la santé comme un axe majeur de lutte contre ces pathologies. En 2022, -30 sites (espaces publics) sans tabac ont été définis, dont 10 espaces verts de la Ville.

Garantir à chacune et chacun une ville qui les protège

La Ville de Montpellier a fait de la sécurité un des enjeux de sa politique de sécurité et tranquillité publique ; l'ambition étant de garantir un espace public paisible et sécurisé. A cet effet, des actions renforcées avec les services de police et de justice ont été accentuées sur 2022, en parallèle du déploiement de dispositifs de prévention de la délinquance. Afin de permettre une compréhension plus fine de l'évolution de la délinquance, d'approfondir son diagnostic de territoire et mesurer l'impact des choix politiques en matière de tranquillité publique. La ville a également engagé un partenariat avec des enseignant.e.s-chercheurs et chercheuses de l'université de Montpellier ainsi qu'avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) par le déploiement, début 2022, d'enquêtes de victimation sur le périmètre du centre-ville, avec pour but de croiser les données factuelles et chiffrées des statistiques de la délinquance, enrichies avec celles des remontées d'informations exprimées sur le sentiment d'insécurité vécu par les Montpelliérain.e.s. La restitution de ces enquêtes s'est faite lors du colloque « Sécurité et cadre de vie » dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique.

2 – CULTURE, SPORT, LOISIRS : PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

Projet de création d'un centre d'initiation à l'art pour la petite enfance

La Ville de Montpellier et le Centre Pompidou ont souhaité mettre en œuvre un projet de coopération culturelle en vue de créer, à Montpellier, un Centre d'Initiation à l'Art contemporain dédié à la petite enfance, de 0 à 6 ans.

Il offrira aux bébés, aux jeunes enfants et à leurs familles un espace d'écoute, de rencontre et de création qui prendra appui sur les arts. Ce centre d'art permettra aux enfants d'être dès leur plus jeune âge en contact avec des créateurs et artistes, de s'ouvrir à de multiples langages sur la voie des apprentissages et de la découverte du monde. Le projet s'appellera « mille formes, Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans - En partenariat avec le Centre Pompidou ».

Ce contrat a une durée de 3 ans, avec un calendrier défini comme suit :

- Les 12 premiers mois : conception et implantation de l'équipement, définition des axes de programmation et modalités de leur mise en œuvre ;
- Les 6 mois suivants : travaux d'aménagement, élaboration du projet scientifique et culturel, structuration et formation de l'équipe ;
- Les 18 mois suivants : ouverture et développement du centre d'art.

Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'Académie pour l'intervention d'éducateurs et éducatrices sportifs.ive.s territoriaux

L'éducation physique et sportive en temps scolaire demeure une mission qui relève de l'Education Nationale, mais dans les écoles maternelles et élémentaires, un personnel qualifié et agréé peut assister la communauté éducative. Ainsi, à la demande des écoles partenaires et des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Ville de Montpellier apporte son soutien par la mise à disposition d'équipements sportifs, de matériels et d'éducateurs et éducatrices territoriaux des activités physiques et sportives.

À ce titre, une convention de partenariat fixant les conditions de co-enseignement et d'intervention des éducateurs et éducatrices sportifs-ives municipaux dans les établissements a été signée pour l'année scolaire 2022-2023. Titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité, et exerçant dans le cadre des missions de leur statut particulier, ils et elles interviennent sur des classes de cycle III des écoles de la Ville de Montpellier, en raison d'un module de 10 séances par classe au cours de l'année scolaire, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.e. Des stagiaires en formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) pourront être accueillis lors de ces séances sous la responsabilité des tuteurs et tutrices de stages et des enseignant.e.s.

Ouverture d'une 24^{ème} maison pour tous

Frida Kahlo, née en 1907 et décédée en 1954, est une artiste peintre mexicaine dont la renommée internationale a permis de contribuer à la diffusion de la culture mexicaine. Femme forte et engagée, elle a combattu toute sa vie des difficultés de santé et une situation de handicap. La peinture fut vraisemblablement une échappatoire pour dépasser les souffrances physiques liées à la maladie ou encore les événements marquants de sa vie. Par sa peinture, mais aussi son engagement politique, et la place qu'elle a occupé comme femme d'art et de culture dans le monde moderne,

elle a porté des engagements en faveur de l'émancipation des femmes, de la mondialisation et de la préservation de la diversité culturelle.

C'est pourquoi, à l'occasion de l'ouverture de sa 24^e maison pour tous, la Ville a souhaité lui rendre hommage en lui donnant son nom. Cette MPT est située à Port Marianne, et au-delà des activités de loisirs associatifs habituellement proposés, la MPT accueillera des rencontres avec les habitant.e.s (papot'TIME) notamment pour co-construire le projet d'établissement. La MPT a aussi vocation à porter un projet en lien avec les familles monoparentales, très présentes dans le quartier.

Favoriser l'accessibilité universelle de la culture et du sport

Du 2 au 16 décembre 2022, la Ville de Montpellier a lancé sa seconde édition sur l'accessibilité universelle de la culture et du sport, avec un riche programme d'animations pour tous les publics. En lien avec la Journée internationale des personnes en situation de handicap, instaurée par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992 le 3 décembre, la programmation 2022 a mêlé aussi bien des ateliers de découverte d'handisport et sport adapté, des matchs d'exhibition, de la mise en lumière de pratiques artistiques inclusives, des concerts et spectacles, des conférences ou encore des rencontres professionnelles.

Le soutien à l'investissement des clubs sportifs

Dans un contexte fortement marqué par des changements majeurs, notamment par une baisse des ressources issues du sponsoring privé et des mesures prises dans le cadre des contraintes sanitaires liées à la Covid-19, les associations sportives ont des difficultés à financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre de projets.

C'est pourquoi, la Ville de Montpellier a lancé deux appels à projets visant à soutenir des investissements d'associations sportives, dont le siège est implanté sur la Ville de Montpellier, pour investir dans des équipements matériels ou immatériels. L'objectif est de faciliter et d'accompagner un investissement préalable qui ne devra pas, à terme, générer de besoins de financement complémentaire en fonctionnement de la part de la Ville de Montpellier.

Ce sont 500 000 € qui sont mobilisés pour ces deux appels à projets.

En complément, la Ville ayant refusé de diffuser les matchs de la coupe du monde de la FIFA sur écran géant en opposition aux enjeux écologiques, économiques et humains de cette compétition au Qatar, elle s'est engagée à reverser l'équivalent du coût de l'installation d'un écran géant à douze clubs montpelliérains affiliés à la Fédération française de football (FFF) et comptant plus de 50 licenciés, soit 2 500 euros par club, et un montant de 30 000 euros au total. Cet investissement permettra aux clubs d'acheter du matériel sportif et/ou logistique, soutenir les déplacements des équipes pour les compétitions et/ou des stages, contribuer à l'organisation de fêtes de Noël ou de fin de saison pour les enfants, et valoriser ainsi le football formateur, populaire, de proximité.

Exposition et quizz sur l'Olympisme

Une exposition proposant un voyage au cœur de l'Olympisme, son histoire et ses valeurs a été proposée et mise en place dans différentes mairies de quartiers, maisons pour tous ou sur les installations sportives. Elle est animée par les éducateurs et éducatrices de la Ville, en toute convivialité.

Renouvellement des terrains de football

La Ville mène une politique d'entretien et de renouvellement des équipements sportifs, à l'image de l'inauguration de la nouvelle pelouse synthétique du terrain de football du Jeu de mail. Ce nouvel équipement « nouvelle génération » permettra de faciliter la pratique, sous n'importe quelles conditions météorologiques, tout en optimisant l'entretien et le fonctionnement dans une perspective de soutenabilité. Le gazon synthétique choisi a été conçu avec un matériau végétal, le liège, proposant une hauteur de fibre synthétique de 40 mm et une couche de souplesse de 20 mm.

A terme, l'intégralité des terrains de football de la ville de Montpellier seront dotés de ce type de pelouses synthétiques.

3 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Prévention des risques

✓ Formation à la prévention des risques à destination des agent.e.s d'entretien

Une formation de 2 jours (les 28 et 29 novembre), inscrite dans le plan d'action du Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels (DUERP), sur la Prévention des Risques des Activités Physiques a été réalisée à destination d'un groupe volontaire d'agent.e.s d'entretien.

✓ **Campagne de sensibilisation aux risques routiers**

En partenariat avec la GMF, la Ville et la Métropole ont initié un cycle de sessions de sensibilisation aux risques routiers pour les conducteurs et conductrices de véhicules de services. Un premier cycle est en « test » puis s'étalera sur plusieurs mois sur l'ensemble des pôles des deux collectivités.

Sensibilisation des agent.e.s à la prévention santé

Une extension du partenariat entre la Métropole et le GEFLUC (groupement des entreprises françaises pour la lutte contre le cancer) a été établi pour initier des actions de prévention des cancers auprès de l'ensemble des agent.e.s des deux administrations :

- organisation de sensibilisations, forums pour communiquer sur les risques
- déploiement du programme Ge-TEST : scoring des habitudes de vie des agent.e.s permettant d'évaluer les risques de cancer (activité physique, alimentation, santé, respiration...)

Prévention de la désinsertion professionnelle

Prévenir la désinsertion professionnelle ou maintenir en emploi des agent.e.s consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou à aider un.e agent.e qui rencontre des difficultés à rester à son poste de travail. Pour mener à bien la politique de maintien en emploi de deux collectivités, le pôle Ressources humaines a mis en place des Commissions de Prévention et Maintien en Emploi (CPME) régulières. Un guide d'utilisation est disponible sur les intranets pour les agent.e.s.

4- INDICATEURS

✓ **Nombre d'adhésions générées par le dispositif « coup de pouce »**

Près de 2 300 adhésions sur la saison 2021/2022.

CHAPITRE 6

LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES 5 ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 – LE PILOTAGE, LA TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PARTICIPATION DES ACTRICES ET ACTEURS

La participation de toutes les actrices et les acteurs

✓ **L'adhésion de Montpellier au Parlement Mondial des Maires**

Le Parlement Mondial des Maires (Global Parliament of Mayors (GPM)) est un organe de gouvernance de, par et pour les maires de tous les continents auquel la Ville de Montpellier a souhaité adhérer. Les membres du GPM partagent une vision du monde dans laquelle les maires, leurs villes et leurs réseaux sont des partenaires égaux dans la construction d'une gouvernance mondiale pour un monde inclusif et durable.

L'objectif est de faciliter les débats entre les maires, les gouvernements nationaux et les organisations internationales, mener des actions systématiques pour relever les défis mondiaux et nationaux et saisir les opportunités de réaliser un changement politique à l'échelle mondiale.

En 2021, grâce à l'engagement de la Ville de Montpellier tant en matière de collaboration internationale et nationale, d'immigration, de sécurité que de mesures prises en matière de santé publique, Montpellier a été invité par la Ville de Palerme à participer au Sommet annuel du GPM. Cet événement interactif hybride a réuni des maires, des réseaux de villes et des experts internationaux pour discuter du leadership de la ville et des principaux défis mondiaux au niveau local. Ce Sommet a mis en évidence le rôle des villes en tant que condition préalable au succès dans la résolution des problèmes mondiaux, tels que la crise climatique, les nouvelles formes de leadership des villes et la gouvernance multilatérale.

En 2022, le Sommet du GPM s'est déroulé Katowice en Pologne. Dans un pays fortement mobilisé sur l'accueil des ukrainiens fuyant le conflit, le sommet a eu pour problématique "Transformer ensemble : Comment les villes doivent mener un changement démocratique, inclusif et innovant ?".

✓ **Les Conseils de quartier : co-construire le développement durable**

Depuis juin 2021, les huit Conseils de quartier de la ville de Montpellier comptent environ 300 habitant.e.s impliqué.e.s dans l'amélioration du cadre de vie de leurs quartiers. Ces instances de participation citoyenne ont pour volonté d'impulser une nouvelle dynamique citoyenne pour imaginer et bâtir la ville de demain.

A travers la mise en place d'espaces de dialogue constructifs et coopératifs, les membres des conseils ont été force de propositions pour leurs quartiers. Au fil des Agoras inspirants, des ateliers de brainstorming, des formations et des rencontres, les réflexions des membres ont cheminé depuis les idées jusqu'à la définition d'une vingtaine de projets répartis sur les huit quartiers administratifs du territoire.

Les projets des Conseils de quartier croisent les enjeux de la transition écologique et solidaire à travers une grande diversité de thématiques traitées :

- Plusieurs projets portent sur la nature en ville et la préservation de la biodiversité urbaine à travers des propositions de verdissement de rues ou d'aménagements de parcs urbains.
- La mise en valeur des quartiers et notamment du patrimoine naturel est également au cœur des projets grâce au développement de parcours pédestres visant à connecter les espaces verts et valoriser les espaces naturels des quartiers.
- L'aménagement des espaces publics pour tendre vers des quartiers plus respirables, plus conviviaux et accessibles à tous fait aussi l'objet de nombreuses propositions.
- Dans une approche transversale aux projets, les membres intègrent les thèmes de la jeunesse, la ville à hauteur d'enfants et les liens intergénérationnels.
- La gestion des déchets constitue également une thématique de travail, aussi bien concernant l'amélioration de la propreté dans l'espace public que les options possibles en matière de réemploi.
- Finalement, la solidarité et le vivre ensemble sont également des thèmes travaillés par les membres à travers des projets visant à faire rayonner la culture dans les quartiers et développer des espaces propices à l'animation et la convivialité du quartier.

✓ **Création du Conseil des Étrangers**

La Ville de Montpellier a décidé de créer un Conseil des Étrangers, dont l'objectif est de mieux connaître et reconnaître les étrangers qui vivent à Montpellier, leur donner la parole et les associer à la vie locale dans son ensemble. Le conseil s'adresse à toute personne de nationalité étrangère de 16 ans au moins qui vit à Montpellier depuis au moins 3 ans ou à tout.e représentant.e étranger-ère ou français.e d'une association dont l'objet est la solidarité internationale, la défense des droits des étrangers ou l'expression d'une communauté étrangère. Il est composé de 65 membres, à parité homme/femme, désignés pour trois ans à la suite d'un tirage au sort après appel à candidatures. 260 ont été reçus lors de l'appel à candidatures de septembre, et les 60 sélectionné.e.s sont issu.e.s de plus de 40 nationalités différentes.

Le Conseil des Étrangers est amené à travailler avec l'ensemble des services de la Ville, de la Métropole, du CCAS et des autres conseils participatifs de la Ville pour porter des synergies, initiatives et projets communs...

Le développement du travail en transversalité et sur les enjeux de développement durable

✓ **Le campus du management : renforcer l'accompagnement des managers et manageuses**

La Ville et la Métropole, en lien avec le Centre National de Formation Publique Territoriale (CNFPT), ont développé une école interne de formation des encadrant.e.s, nommée Campus du management. Il s'agit d'accompagner les encadrant.e.s dans l'évolution de leurs compétences et leurs pratiques managériales aux enjeux d'évolution du service public rendu aux usagers et usagères du territoire, le tout dans une logique de transversalité en faisant se rencontrer des encadrant.e.s de directions différentes, y compris après la fin du parcours de formation. Au-delà des formations collectives, le Campus permet aussi des sessions d'échanges de pratiques professionnelles et un accompagnement individuel par des coachs internes. Après la première promotion de 38 agent.e.s, 77 encadrant.e.s de la Ville, de la Métropole et du CCAS ont rejoint la seconde promotion en octobre.

✓ **Accompagner la transformation de nos cultures et pratiques internes : modernisation, sobriété et performance**

En 2022, la Ville et la Métropole ont notamment développé, en utilisant une méthode design, un module de sensibilisation, mobilisation d'une journée sur « climat & transition » à destination des agent.e.s et élu.e.s qui sera déployé en 2023. Il permettra aux agent.e.s de :

- prendre conscience de la grande accélération des activités humaines, des services que nous rend notre planète et de ses limites et des risques encourus si on ne fait rien pour limiter le réchauffement climatique, mais également de leur faire découvrir les grands chantiers de la transition sur la fresque de la renaissance écologique, ainsi que les actions engagées dans le cadre du PCAET.
- contribuer à des ateliers portant sur l'adaptation de notre territoire au changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et comment régénérer le vivant.

L'accès à l'ensemble des outils pédagogiques conçus en mode *creative commons* devrait être donné aux autres collectivités (notamment celles du territoire) et organismes qui pourraient être intéressés.

L'ensemble des missions d'accompagnement conduit également à explorer avec les acteurs et actrices de nouvelles formes de management, de pilotage et d'organisation. Le fonctionnement des collectivités doit s'adapter aux nouvelles exigences et évolutions sociétales, et le changement s'accompagne puisqu'il questionne souvent un environnement systémique. Introduire de nouvelles formes d'accompagnement (design de service, partenariat avec le réseau des coachs internes, communauté de pratique des facilitateurs.trices...) permet de faire émerger des propositions sur mesure pour accompagner les équipes au plus près de leurs préoccupations.

2 – L'ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'engagement de la Ville et de la Métropole de Montpellier dans la démarche Climat Air Energie pour évaluer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques

Le label Climat Air Energie (ex Cit'ergie), porté par l'ADEME, permet une évaluation et une amélioration continue de la collectivité par le biais d'un accompagnement via un prestataire qui effectue chaque année un audit des politiques Climat-Air-Energie. Il est l'outil de suivi-évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial métropolitain

La Ville de Montpellier s'est vue décernée le label 3 étoiles en 2019 dans le cadre d'une démarche mutualisée avec la Métropole. Ce label est décerné pour une durée de 4 années et la collectivité a pour but de candidater au label de niveau supérieur 4 étoiles en 2023. Ce label porte sur six domaines : le développement territorial, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en eau, l'énergie et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et coopération.

Des instances de gouvernance internes permettent d'animer la transversalité sur toutes les compétences de la Ville et de la Métropole afin d'assurer un suivi-évaluation des politiques menées dans ces différents domaines dans un objectif de transition énergétique et écologique.

Une revue de projets avait été conduite fin 2020-début 2021, avec les élu.e.s puis les Directions, afin de finaliser le programme d'action, à conduire dans les six prochaines années.

Une nouvelle organisation interne pour une meilleure efficacité du projet politique

Pour accompagner la vision et la politique de transition ambitieuse souhaitée par l'exécutif, un travail pour l'élaboration d'un projet d'administration et d'une nouvelle organisation a été lancé en 2021 et mise en œuvre en 2022, avec pour objectifs de :

- Porter et mettre en œuvre le projet politique ;
- Engager l'acte 2 de la mutualisation, qui affirme le sens de l'action publique pour les agent.e.s ;
- Responsabiliser tous les agent.e.s et les managers et manageuses sur des périmètres mieux définis ;
- Orienter résolument l'administration vers les usagers et usagères, citoyen.ne.s et habitant.e.s, les communes du territoire et les partenaires ;
- Installer une logique collective dans l'administration et ses satellites, autour d'un même sentiment d'appartenance et de pilotage stratégique.

Composée du Directeur général des services (DGS), de 3 Directions générales déléguées (DGD) et de 20 pôles, cette nouvelle organisation offre plus de lisibilité, de transparence et une meilleure efficacité de fonctionnement, en cohérence avec les objectifs de politiques publiques.

Les Directeurs Généraux Délégués sont responsables de la stratégie, des projets, de la conduite du changement et garants de la transversalité.

De nouveaux services communs ont ainsi été créés, comme le pôle Numérique et Données pour répondre aux enjeux de la transformation numérique des collectivités, le pôle Finances et conseil en gestion pour fournir un appui stratégique et tactique aux autres pôles, le pôle Développement urbain pour constituer un pôle cohérent à l'échelle métropolitaine, rassemblant autour des métiers de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique de l'habitat, le pôle Proximité des espaces publics, dont la réorganisation permet une gestion plus réactive, une gestion patrimoniale rationnelle sur les plans technique et financier et la construction d'une politique métropolitaine de l'espace public adaptée à chaque territoire.

Une mission transversale, la Mission Transition Énergétique et Climatique, rattachée directement à la Direction générale pour réaffirmer son rôle d'animation et de coordination des politiques Climat-Air-Energie avec l'ensemble des services et les acteurs du territoire a vu le jour.

Un suivi transversal de la démarche est prévu dans le cadre du Comité de Direction, installé avec la nouvelle organisation, composé de l'ensemble des directrices et directeurs de pôles, et animé par le Directeur Général des Services.

Le travail d'évaluation des politiques publiques de la collectivité

L'évaluation permet de mieux comprendre en quoi et dans quelle mesure les actions ont des effets sur les bénéficiaires et le territoire. Elle ne vise pas seulement à constater les points forts et points faibles d'une politique publique mais également à produire un jugement circonstancié et justifié qui doit conduire à des préconisations permettant d'améliorer les points faibles. C'est une démarche qui ne peut se faire « en chambre » et invite toutes les parties prenantes (services, usagers et usagères, bénéficiaires, citoyen.ne.s, acteurs économiques) à s'exprimer pour produire une analyse qui tienne compte des différentes dimensions et points de vue, mais surtout, ceux des bénéficiaires. Elle peut explorer des questionnements relatifs à 5 critères que sont : l'efficacité (résultats par rapport aux objectifs) et l'efficience (résultats par rapport aux moyens), la cohérence (entre politiques publiques de la même institution ou entre institutions), l'utilité (en quoi la politique répond aux besoins du territoire et des usagers et usagères/habitant.e.s) et la pertinence (en quoi les objectifs et l'intension répond précisément aux besoins et attentes du territoire).

C'est une démarche utile à la citoyenneté parce qu'elle est un outil au service de la transparence et permet d'accueillir et de révéler les besoins et attentes des citoyen.ne.s. Elle prône la performance par les résultats et pas seulement l'exigence de faire ou la bonne utilisation des moyens. C'est enfin une démarche qui interroge les interfaces entre politiques publiques et entre institutions, donc favorise la mise en cohérence des actions.

En ce sens, en interne à la collectivité, la mission Prospective, Transformation et Évaluation (mutualisée Ville/Métropole) a notamment contribué :

- Au retour d'expérience du projet portant sur la résorption du Bidonville de Celleneuve qui a permis de reloger près de 66 ménages soit 257 personnes. Le projet de Village de transition avait pour objectif de répondre à la nécessité de reloger ces ménages dans un espace de vie digne, leur permettant de se projeter plus sereinement sur leur inclusion socio-professionnelle. La démarche a permis à tous les acteurs contributeurs du projet de pouvoir s'exprimer sur la mise en œuvre du dispositif, d'identifier les points forts et faibles de celui-ci et de dresser des conditions de reproductibilité utile au renouvellement de la démarche le cas échéant.
- À l'élaboration du dispositif d'évaluation des actions portées par le Conseil de développement (Métropole). Il s'agit notamment de se préparer à rendre compte des activités du Conseil de développement afin d'asseoir sa place comme acteur et contributeur du fonctionnement de nos institutions.

QualiVille, une démarche d'évaluation, d'amélioration et de qualité

La ville est certifiée QualiVille depuis de nombreuses années (certification AFNOR), démarche qui s'inscrit dans l'objectif de permettre aux usagers et usagères d'être acteurs et actrices des services publics de proximité dans une ville et sur un territoire attentif à leurs besoins. C'est une dynamique qui est favorable :

- Aux usagers et usagères car elle permet de structurer une relation usagers de proximité, de confiance et intégrant la digitalisation
- Aux agent.e.s car elle valorise, sensibilise et fait grandir en compétence les agent.e.s vers une culture commune de réponse aux usagers et usagères
- À l'institution car elle renforce la pertinence et l'agilité de notre organisation via une expérience qui compte.